



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE



Villeneuve
Saint Georges

Ville de Villeneuve-Saint-Georges

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

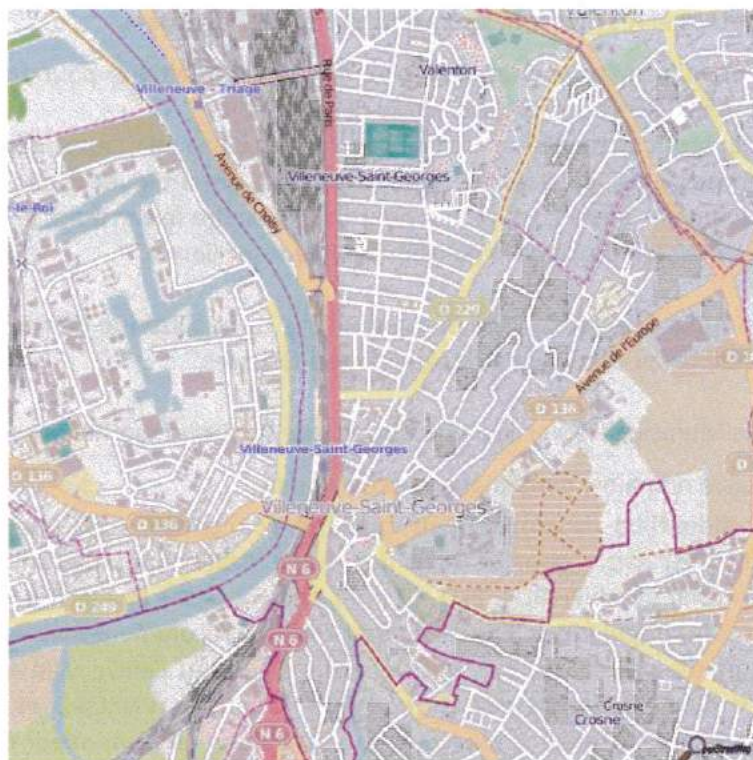
Table des matières

I. LE TERRITOIRE DU CONTRAT	3
I.1. Le projet de territoire.....	4
I. 2. Les quartiers /la géographie prioritaire	6
I.2.1 Principaux indicateurs INSEE par IRIS	6
I.2.2. Présentation des quartiers	7
I.2.3. Quartiers vécus.....	20
I.2.4. Bilan des dispositifs existants et actions accomplies	21
II. CADRE STRATEGIQUE ET DECLINAISON OPERATIONNELLE	22
II.1. En matière de développement de l'activité économique et de l'emploi	22
II.2. En matière de cohésion sociale.....	30
II.3. En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain	37
II.4. Les thématiques transversales.....	46
Jeunesse.....	46
Observation des discriminations	47
Egalité hommes / femmes.....	48
II.5. Les acteurs associatifs, des points d'appui sur le territoire	50
III. LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU CONTRAT	52
III.1. Le pilotage du contrat	52
III.2. La participation des habitants à la gouvernance et au suivi du contrat	54
III.3. Suivi et Evaluation.....	55
IV. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	57
IV.1. Engagements de l'Etat	57
IV.2. Engagements de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges	59
IV.3. Engagements du Conseil régional d'Ile-de-France	60
IV.4. Engagements du Conseil départemental du Val-de-Marne	61
IV.5. Engagements de l'Education nationale	61
IV.6. Engagements de Pôle Emploi	62
IV.7. Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations	64
IV.8. Engagements de l'Institution judiciaire	65
IV.9. Engagements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration dans le Val de Marne	67
IV.10. Engagements de l'Agence Régionale de Santé.....	67
IV.11. Engagements de la Caisse d'Allocations familiales.....	68
IV.12. Engagements des bailleurs sociaux	68
IV.13. Engagements de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne	70
IV.14. Engagement de la STRAV.....	70
IV.15. Autres engagements.....	71
ANNEXES	77
Cartes des indicateurs par iris.....	77
Fiches quartiers.....	80
Carte Etude urbaine quartier Nord.....	98
Principaux engagements pris dans le cadre des conventions interministérielles	99
Principaux engagements pris dans le cadre des conventions avec les partenaires et opérateurs	108
Liste des documents diagnostics / états des lieux.....	115

Ce Contrat de Ville est le fruit d'un travail collaboratif qui a réuni la Ville, l'Etat et ses partenaires pendant plusieurs mois. Il résulte également d'un travail de concertation avec les acteurs de terrain sur les principaux enjeux à relever pour l'avenir à travers la Politique de la Ville. Les réunions d'un Comité Technique, de trois groupes de travail inter-acteurs sur chacun des piliers thématiques et d'un Comité de Pilotage ont permis des échanges constructifs et la réalisation de ce contrat.

I. LE TERRITOIRE DU CONTRAT

Villeneuve-Saint-Georges, située à 15 km de Paris en limite de première et deuxième couronne, à la confluence de l'Yerres et de la Seine, occupe une position unique dans le Val-de-Marne. Marquée par une situation d'étranglement géographique entre la Seine et le coteau, Villeneuve-Saint-Georges est à la fois une porte d'entrée exceptionnelle sur le grand paysage et un point de passage névralgique de grandes infrastructures d'envergure métropolitaine.



Son parc de logements, social et privé, est majoritairement ancien (60% du parc privé et 20% du parc social ont plus de 60 ans) et dégradé. La Ville compte aujourd'hui 32 767 habitants¹, qui cumulent de nombreuses difficultés sociales et économiques avec près de 52% de foyers fiscaux non imposables et un taux de chômage qui atteint 16,7% en 2011, soit 4,8 points au-dessus de la moyenne départementale. Les formes de pauvreté y sont diffuses sur l'ensemble du territoire communal. Elle a d'ailleurs été surclassée à la strate de plus de 40 000 habitants en reconnaissance de ses difficultés.

Elle dispose cependant de réelles ressources qu'il s'agit de valoriser : un territoire bien desservi et bien équipé, disposant d'atouts paysagers pluriels (espaces verts, berges) ; une population jeune, multiculturelle, volontaire ...

A la fois territoire stratégique en Ile-de-France et territoire fortement précarisé, Villeneuve-Saint-Georges devra répondre ces prochaines années à un certain nombre de défis sociaux et urbains liés à sa position dans la métropole francilienne et à sa vocation populaire. La Ville de Villeneuve-Saint-Georges souhaite prendre appui sur l'énergie de ses agents, des acteurs locaux et des habitants pour

¹ Source : INSEE, RP2011

co-construire les projets. Disposant d'un faible potentiel fiscal et financier², elle a également besoin d'un fort soutien de l'Etat et d'une implication de ses partenaires pour être en mesure de mener son projet de transformation urbaine, de développement économique et d'accompagnement social, qui doivent être pensés conjointement.

La Politique de la Ville est plus que jamais une politique de rééquilibrage vers les territoires les plus défavorisés. Elle est un outil de redistribution des moyens en faveur des quartiers de Villeneuve-Saint-Georges, au regard de la situation très particulière de la Ville, en décrochage continu par rapport au reste du Département.

I.1. LE PROJET DE TERRITOIRE

Depuis quelques années, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges s'est engagée dans un ambitieux projet de rénovation urbaine et de requalification territoriale, tout en souhaitant mener les politiques sociales les plus adaptées et les plus efficaces en faveur des Villeneuvois.

La Municipalité se mobilise autour d'un projet de territoire ambitieux pour transformer le cadre environnemental et améliorer les conditions de vie des habitants.

Ce projet, qui se construit actuellement, vise une intervention sur l'ensemble des quartiers de Villeneuve-Saint-Georges, en s'appuyant sur leurs caractéristiques et leurs atouts mais également sur les liens existants ou à créer entre chacun. Il a pour but d'inscrire le territoire communal comme un territoire stratégique et charnière au sein de la métropole francilienne.

Dans ce contexte, le futur Contrat de Ville doit permettre la mobilisation de tous les partenaires en adéquation avec la réalité spécifique de Villeneuve-Saint-Georges.

Le projet porté par la Municipalité s'articule autour de valeurs fortes synthétisées en quatre axes :

- Une ville à taille humaine, dynamique et accueillante

Il s'agit de faire le choix d'un développement équilibré et maîtrisé, dans une ville dynamique et accueillante. La Ville s'est saisie pour ce faire des outils stratégiques disponibles en matière de développement territorial durable (PLH, PLU ...) pour accompagner la transformation de la ville et répondre aux besoins des populations. Elle s'est aussi engagée résolument dans la modernisation des quartiers, avec de grands projets urbains pour chacun d'eux. Au centre ville et au quartier Nord notamment, l'entrée dans de grands dispositifs d'aide nationaux (PNRQAD et NPNRU) permet la mobilisation importante de partenaires pour une transformation en profondeur des quartiers et une amélioration de la qualité de vie des habitants, tout en prenant appui sur leurs atouts. Elle procure aussi les outils nécessaires au changement. Il s'agit également de s'engager pour la sécurité de tous et la tranquillité publique en poursuivant le déploiement de la vidéoprotection, en travaillant pour plus de moyens et de présence humaine dans les quartiers et en développant les actions de prévention et de sensibilisation contre les incivilités.

- Une ville solidaire

Fidèle à ses traditions, Villeneuve-Saint-Georges est une ville de justice sociale, ouverte à tous, populaire et solidaire. Cette solidarité se traduit par un soutien aux personnes âgées isolées, aux habitants les plus durement touchés par la crise et par la défense et le développement des services publics dans les quartiers et sur la commune. La Ville s'engage également pour favoriser l'insertion professionnelle des Villeneuvois et soutenir le développement économique des quartiers. La

² La Ville est en décrochage au niveau de ses potentiels fiscal et financier par rapport aux moyennes de sa strate mais a un effort fiscal supérieur. Elle dispose des bases de taxe d'habitation les plus faibles du département (912€/hab) et doit les compenser par un taux d'imposition important (2ème taux le plus élevé). Pourtant le produit de la taxe d'habitation reste un des plus faibles du Val-de-Marne. Source : ministère de l'Intérieur DGCL fiche individuelle DGF 2013.

solidarité c'est aussi rendre les équipements et les espaces publics accessibles à tous. C'est enfin développer les droits humains pour tous, tels qu'ils sont inscrits dans la constitution : droit à l'égalité entre femme et homme, lutte contre les violences faites aux femmes, droit au logement, à un service public de santé de qualité, à l'éducation, à l'accès de tous à la culture, au sport, au numérique ...

Villeneuve-Saint-Georges est une ville jeune, dans un territoire d'avenir. La Ville poursuit son engagement pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse pour permettre à chacun de réussir sa vie et s'épanouir dans le domaine de son choix. Il s'agit aussi d'aider les familles à concilier vie familiale et professionnelle et de favoriser les liens et la solidarité intergénérationnels.

- Une ville durable et verte

La Ville fait le choix d'un développement durable, respectueux du cadre de vie et de la santé des personnes. L'objectif est de promouvoir pour chaque projet les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et de développer le plus possible les transports publics et les circulations douces. La Ville travaille également à la protection de son patrimoine historique et naturel, pour que les habitants partent à la redécouverte de leur ville et soient fiers d'elle.

- Une ville de la citoyenneté pour tous

Villeneuve-Saint-Georges, Ville d'accueil et d'écoute pour tous ses habitants, quelle que soit leur origine, fait le choix du renforcement de la démocratie représentative et participative pour un bien vivre ensemble dans une ville métissée et citoyenne. Elle est aussi attachée à la promotion des valeurs républicaines. La Ville poursuit son engagement vers la démocratie participative, multipliant les échanges avec le monde associatif, développant les lieux de rencontres, d'expression et de participation dans les quartiers et interrogeant les habitants et les acteurs économiques locaux sur l'ensemble des projets qui les concernent.

La Ville souhaite continuer à développer son projet de territoire qui intègre toutes les composantes indispensables pour construire des quartiers de vie avec des logements, de l'emploi, des équipements publics ... dans un souci de mixité sociale et fonctionnelle. Le Contrat de Ville prend en compte ces objectifs, au service du développement des quartiers mais aussi de leur ouverture vers l'ensemble de la Ville et au-delà.

Il doit aussi permettre de mobiliser et renforcer tous les moyens financiers, humains, matériels nécessaires (droit commun et moyens spécifiques des partenaires) à la réalisation des actions et projets concourant au développement d'une ville équilibrée et bienveillante permettant l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes.

1.2. LES QUARTIERS / LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

1.2.1 Principaux indicateurs INSEE par IRIS

IRIS	Quartier 2014 (en cours de définition)	Nombre d'hab.	Part des 0-17 ans	Part des 18-24 ans	Part des plus de 65 ans	Part des familles monoparentales	Part de la population de nationalité étrangère	Taux de couverture des 25-59 ans par la CMUC (CNAF 2012)	Taux de chômage (recensement)	Part des 15-17 ans non scolarisés	Taux d'emploi des 15-24 ans	Part des actifs occupés ouvriers-employés	Locataire s HLM (en % de RP)	Propriétaires (en % de RP)												
Bois Matar	Plateau Pologne	3898	33,7%	10,2%	8,7%	28,9%	22,6%	15,9%	23,2%	1,9%	27,7%	74,6%	75,4%	19,4%												
Gustave Flaubert		2356	26,0%	8,6%	10,3%	16,5%	28,5%	15,1%	15,1%	18,3%	39,4%	62,3%	0,0%	59,6%												
Château de Bellevue	Belleplacé-Blandin	2186	21,9%	15,4%	10,0%	16,2%	27,4%	11,4%	13,3%	1,3%	61,5%	76,8%	22,6%	31,4%												
Gare Triage Snct	Triage	5036	22,0%	11,5%	12,0%	18,7%	34,1%	12,1%	17,1%	5,1%	49,9%	64,9%	0,1%	41,3%												
Hotel de Ville	Centre-ville	4196	28,4%	17,9%	8,5%	25,0%	13,6%	9,5%	13,5%	2,8%	33%	60,6%	56,4%	29,1%												
Victor Hugo	Les Tours	Quartier Nord	8445	30,8%	9,0%	8,8%	18,1%	11,2%	13,5%	5,4%	33,8%	70,6%	56,5%	24,7%												
Secteur Valenton	2477														22,5%	17,9%	10,0%	14,7%	13,8%	15,5%	13,3%	0,0%	53,0%	64,7%	12,2%	68,4%
Sellier	3646														24,0%	8,8%	13,5%	7,7%	27,6%	14,8%	13,1%	5,8%	37,1%	60,9%	3,0%	67,6%
Robert Schumann	2477														24,0%	8,8%	13,5%	7,7%	27,6%	14,8%	13,1%	5,8%	37,1%	60,9%	3,0%	67,6%
Thimonnier	2477														24,0%	8,8%	13,5%	7,7%	27,6%	14,8%	13,1%	5,8%	37,1%	60,9%	3,0%	67,6%
Bernard de Palissy																										
Kennedy																										
President Willson																										
Villeneuve-Saint-Paris		32239	27,0%	11,2%	9,9%	20,4%	22,2%	11,7%	15,2%	4,3%	41,6%	67,0%	32,8%	38,7%												
Unité Urbaine Paris		10460118	23,0%	9,7%	12,8%	17,6%	13,4%	6,5%	11,4%	3,2%	31,7%	39,7%	23,3%	45,0%												

D'après une correspondance IRIS/quartier qui ne recouvre pas complètement les limites des quartiers en cours de définition. Le diagnostic quantitatif sera repris avec les éléments statistiques fournis par le CGET sur les périmètres définitifs et précis des quartiers prioritaires.

I.2.2. Présentation des quartiers

Sont présentées ici les synthèses des diagnostics réalisés pour les différents quartiers.

Le quartier Nord



locataires en HLM) et le deuxième plus faible taux de propriétaires de la ville (24,7% - VSG 38,7%).

- 7 340 personnes périmètre prioritaire - environ 8 400 personnes à l'IRIS
- Une population fragilisée : revenu 12 400€ (10 800€ euros à Sellier), taux important de familles monoparentales (23,6% - VSG 20,4% - UU Paris 17,6%)
- Une part relativement faible des 18-24 ans (9% - VSG 11,2% - UU Paris 9,7%), mais une forte présence des moins de 18 ans (30,8%)
- Le deuxième taux le plus élevé de déscolarisation des 15-17 ans (5,4% - VSG 4,3% - UU Paris 3,2%), Collège Roland Garros : 71,30% de réussite au Brevet en 2013 (VdM 85,3%)
- 70,6% d'actifs occupés appartiennent à la catégorie « ouvriers-employés » (VSG 67%)
- Un taux de chômage élevé mais inférieur à la moyenne de la ville (13,5% - VSG 15,2% - UU Paris 11,4%)
- Un quartier d'habitat social (56,5% de

Principaux éléments de diagnostic qualitatif :

Un quartier enclavé et excentré, contraint par des infrastructures (RN6, transformateur EDF)

Une mobilité parfois difficile mais pas seulement due à l'éloignement géographique (des freins multiples pour sortir du quartier, des sous identités de quartier fortes)

Un quartier qui souffre d'une image dégradée (phénomène d'évitement scolaire, refus de logements sociaux, personnes âgées isolées)

Un bâti parfois très dégradé et dont la réhabilitation nécessiterait des investissements extrêmement lourds (logements vétustes, mal isolés, parties communes détériorées, problèmes d'hygiène ...)

Un urbanisme sur dalle problématique et à repenser

Des accès et cheminements piétons peu lisibles, mais des voiries principales très structurantes

Un quartier bien pourvu en équipements de toute nature (loisirs, éducation, jeunesse, culture ...) mais un manque sur les questions de santé et des structures en voie de dégradation

Un tissu commercial présent mais peu diversifié et fragilisé par la concurrence des polarités voisines

Un tissu associatif présent : 24 associations recensées sur le territoire (15% des associations de la ville) tournées principalement vers l'Éducation/Jeunesse et le Lien social/Vie de quartier

Enjeux :

- ▶ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre
- ▶ Améliorer le cadre de vie
- ▶ Prévenir les situations de dégradations des copropriétés (Graviers)
- ▶ Redynamiser l'offre commerciale et de services du centre commercial des Graviers en lien avec les besoins des habitants
 - ▶ *Une étude urbaine formalise un projet ambitieux sur l'ensemble du quartier pour appuyer son projet retenu au titre du NPNRU Voir ci-après*
 - ▶ *Une démarche de GUP à poursuivre*
- ▶ Favoriser l'accès aux pôles économiques et d'emplois (Orly – Rungis/ Pôles d'activités de la ville et environnants)
- ▶ Lever les freins linguistiques et culturels vers l'insertion professionnelle et sociale
- ▶ Sécuriser les parcours professionnels pour sortir de la précarité et en vue de favoriser l'accès à l'emploi
- ▶ Dynamiser la vie de quartier en accompagnant les associations et en poursuivant la démarche de coordination des acteurs locaux
- ▶ Lutter contre la désertification médicale en cours pour assurer l'accès au droit à la santé
- ▶ Accompagner les jeunes et leur famille pour lutter contre le décrochage scolaire, créer les conditions de la réussite éducative et favoriser la formation de chacun
- ▶ Agir sur les phénomènes de rivalités de quartiers inquiétants en termes de sécurité

Le quartier Nord, un quartier retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Une étude urbaine et un projet ambitieux ont été engagés sur l'ensemble du quartier qui a été retenu dans le cadre du NPNRU. Il sera l'objet d'un protocole de préfiguration travaillé avec l'ANRU et les partenaires. Néanmoins, l'étude urbaine réalisée en 2013, le dossier d'intention déposé à l'Agence en 2014 et les démarches de concertation avec les habitants permettent d'ores et déjà d'esquisser des axes d'intervention à revoir dans le cadre de ce protocole.

La Ville a piloté en 2013 une étude urbaine sur le quartier Nord en associant l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région, Conseil général, bailleurs ...). Les deux objectifs prioritaires de la mission confiée par la Ville au groupement COBE/SEMISE/BERIM étaient de :

- Dresser un état des lieux précis du site et d'établir un schéma de principe pour sa requalification à court et moyen terme ;
- Pouvoir candidater et être prêt pour le NPNRU

Un diagnostic a permis de réaliser un état des lieux en termes d'analyse paysagère et structuration végétale du site, de réseaux viaires et de cheminements, d'équipements et de commerces, de domanialités, mais également de dresser un état précis des logements (typologie, surfaces, qualité) et de pointer les projets qui s'engageaient début 2013 (réhabilitation de bâtiments d'ICF Habitat, résidentialisation du patrimoine de Toit et Joie). Cette phase a présenté le contexte socio-démographique du quartier³.

³ 17% de la population villeneuvevoise, niveau de scolarisation faible, 50% de la population non imposable et très dépendante des aides sociales, une population jeune.

Les enjeux à retenir sont les suivants :

- Conforter deux polarités urbaines sur le quartier : autour de la rue Saint-Exupéry, principal axe traversant le quartier et en limite avec Valenton à proximité immédiate du centre commercial Saint-Julien
- Organiser et hiérarchiser le maillage viaire
- Formaliser un maillage piéton en prenant en compte les usages
- Intégrer les impacts des projets stratégiques à venir (Tégéval et liaison Sucy-Orly),
- Commencer à identifier les sites potentiels de démolition/construction de logements (cité Sellier notamment), ainsi que de densification (périmètres non construits notamment)
- Optimiser l'implantation commerciale

Les enjeux du projet urbain sont intégrés dans la dynamique du Contrat de Ville et en accord avec les orientations du NPNRU.

Centre ville



- 3 570 personnes périmètre prioritaire - environ 5 000 personnes à l'IRIS
- La population la plus pauvre de la ville : revenu 10 600€, ¼ de la population sous le seuil de pauvreté (périmètre PNRQAD), 12,1% de bénéficiaires de la CMU-C (VSG 11,7%) : une pauvreté cachée liée à la sur occupation des logements, aux phénomènes de marchands de sommeil, au nombre important d'hébergements
- Une part des 18-24 ans comparable à celle de la ville (11,6% - VSG 11,2% - UU Paris 9,7%) et la part des moins de 18 ans relativement faible (22%)
- Une part des 15-17 ans non scolarisés supérieure au taux communal (5,1% - 4,3% VSG – UU Paris 3,2%), Collège Jules Ferry : 76,2% de réussite au Brevet en 2013 (VdM : 85,3%)
- 64,9% d'actifs occupés appartiennent à la catégorie « ouvriers-employés » (VSG 67%)
- Le deuxième taux de chômage de la ville (17,1% -VSG 15,2% - UU Paris 11,4%)
- Un quartier d'habitat privé important (deuxième plus haut taux de propriétaires, absence de logements HLM), très précaire, plus de 36% des logements du parc privé sont potentiellement indignes

Principaux éléments de diagnostic qualitatifs :

Une très bonne accessibilité (fréquence du RER D, RN6, nombreuses lignes de bus)

Des nuisances importantes (inondations, PEB Orly, RN6, voies ferrées ...)

Une offre de stationnement inadaptée

Des espaces publics à requalifier

Un quartier au patrimoine historique et architectural incontestable, mais nécessitant souvent des investissements lourds pour leur réhabilitation

De très nombreux équipements, dans tous les domaines, dont une Maison des projets

Un tissu commercial très important (2/3 des commerces de la ville, 180 commerces et un marché) mais déqualifié, spécialisé et souvent dégradé

Des associations présentes (présence du seul centre social de la Ville, très actif). Un tissu associatif néanmoins axé sur les différentes cultures et peu sur le sport et la jeunesse.

Des problématiques sécuritaires importantes, notamment rue de Paris et aux alentours de la gare

Une image dégradée qui influe sur la perception de la Ville

Enjeux :

- ▶ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre
- ▶ Améliorer le cadre de vie
- ▶ Introduire de la mixité sociale (diversification des produits)
 - ▶ *Un quartier inscrit au programme national des quartiers anciens dégradés. Une forte mobilisation des partenaires en vue d'un projet de requalification urbaine important pour redonner au secteur un statut de centre ville avec ses différentes fonctionnalités : éradiquer l'habitat insalubre, reconstituer un parc de logements de qualité en réhabilitant l'habitat ancien et en construisant des logements neufs, mettre en valeur le patrimoine paysager, architectural et urbain, inscrire le cœur de ville dans son environnement naturel, faire un cœur de ville commerçant dynamique, requalifier les espaces publics*
 - ▶ *L'habitat dégradé fera l'objet pour une part de démolitions, sinon de restructurations lourdes. Les habitants devront pouvoir rester en centre ville s'ils le souhaitent*
- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation en levant les différents freins (linguistiques, culturels ...)
- ▶ Agir pour la requalification commerciale du cœur de ville
- ▶ Dynamiser la vie de quartier, le lien social en favorisant les lieux de rencontres interculturels
- ▶ Accompagner les jeunes et leur famille pour lutter contre le décrochage scolaire
- ▶ Créer les conditions de réussite scolaire et favoriser la formation de chacun

Quartier du Plateau



- 3 596 personnes périmètre prioritaire - environ 3 900 à l'Iris
- Une population pauvre : revenu 11 700€, plus haut taux de familles monoparentales (28,9% - VSG 20,4% - 17,6% UU de Paris), plus haute part des bénéficiaires CMU-C (15,9% - VSG 11,7%), nombre moyen de personne par ménage le plus important (2,92 - VSG 2,62)
- Une population jeune (33,7% de moins de 18 ans, taux le plus important) mais avec une faible représentation des 18-24 ans (10,2% - VSG 11,2%)
- Une déscolarisation moins marquée (1,9% - VSG 4,3% - UU de Paris 3,2%), collège Brossolette : 87% de réussite au Brevet en 2013 (VdM : 85,3%)
- Le taux de chômage le plus élevé de la Ville (23,2% - 15,2% VSG - 11,4% UU Paris), part des actifs occupés ouvriers-employés importante (74,6% - VSG 67%)
- Un quartier d'habitat social : la population vivant dans un logement social la plus importante de la Ville (75,4% - VSG 32,8% - UU Paris 23,3%)

Une présence importante de gens du voyage à la Pologne (environ 111 ménages - 350 personnes dont 130 enfants) aux statuts d'occupation souvent irréguliers et présentant des risques sanitaires importants. Une population non recensée par l'INSEE (39 personnes sur les listes électorales ...) mais qui bénéficie d'interventions d'ordre social et de la scolarisation des enfants.

Principaux éléments de diagnostic qualitatifs :

Plusieurs sous identités de quartier et un risque de rupture vis-à-vis de la Fontaine Saint-Martin

Un quartier moins bien relié au reste de la ville, une mobilité difficile pas seulement due à l'accessibilité géographique (des freins multiples pour sortir du quartier)

Forte contrainte liée au bruit des avions

Des espaces naturels importants à proximité (bois, espace agricole, jardins familiaux)

Un atout en matière de développement durable : la présence de la géothermie

Faible présence de services publics : des équipements présents surtout scolaires, sportifs de l'autre côté de l'avenue mais un manque de services (distributeur, poste, médecins...)

Un commerce peu présent, un seul centre commercial avec une paupérisation de son offre, un enclavement et des problèmes de sécurité pénalisant l'activité commerciale

Un tissu associatif fragile (une dizaine d'associations)

Des problématiques d'insécurité (centre commercial), des phénomènes de rivalités interquartiers inquiétants

Les plus importants programmes de construction de logements neufs dans le courant des années 2000

Aménagement de la ZAC de la Pologne, une polarité forte : programme de logements (logement social, accession à la propriété), de commerces, d'équipements publics

Des projets récents ou à venir : réhabilitation Bois Matar, école des Poètes, nouveaux programmes de logements collectifs et maisons de ville (locatif social et accession), résidence intergénérationnelle = Un secteur de projets sur Villeneuve-Saint-Georges

Le quartier Plateau / Pologne a ainsi été retenu au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), en tant que « quartier d'intérêt national ».

Enjeux :

- ▶ Améliorer le cadre de vie, développer une démarche de Gestion Urbaine de Proximité, dans la continuité des réhabilitations
- ▶ Améliorer la mobilité
 - ▶ *Téléval (téléphérique urbain respectueux de l'environnement, le Plateau sera à moins de 15 minutes de la station de métro « Créteil Pointe du lac »)*
- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- ▶ Construire une dynamique de quartier : développer l'offre de commerces et de services, coordination des acteurs, développement du tissu associatif
- ▶ Renforcer l'accompagnement social dans un quartier qui cumule les indicateurs inquiétants, surtout au Bois Matar
- ▶ Accompagnement des enfants et des jeunes vers la réussite éducative

Quartier Triage



- 1950 habitants périmètre prioritaire - 2 200 à l'Iris
- Revenu 11 500€, taux modéré de familles monoparentales (16,2% - VSG 20,4% - UU Paris 17,6%)
- Une part élevée des 18-24 ans (15,4% - VSG 11,2% - UU Paris 9,7%), mais une part relativement faible de moins de 18 ans (21,9%)
- Le plus faible taux de déscolarisation des 15-17 ans de la commune (1,3% - VSG 4,3% - UU Paris 3,2%), collège Jules Ferry : 76,2% de réussite au Brevet en 2013 (VdM : 85,3%)
- La plus forte part des actifs occupés de la catégorie « ouvriers-employés » (76,8% - VSG 67%)
- Chômage élevé mais inférieur à la moyenne de la ville (13,3% - VSG 15,2% - UU Paris 11,4%)
- Une population résidant peu en HLM (22,6% de locataires en HLM – VSG 32,8% - UU Paris 23,3%) et un taux relativement faible de propriétaires occupants (31,4% - VSG 38,7%), 42,8% de locataires dans le secteur privé et 3,2% de personnes hébergées

Principaux éléments de diagnostic qualitatifs :

Nombreuses contraintes géographiques (vulnérabilité au risque inondation, servitudes chemin de fer, lignes Haute Tension), un territoire enclavé entre la Seine et le site ferroviaire

Une faible densité de population

La cohabitation de 3 « types » de populations : une population pour partie ouvrière, « stable » et vieillissante ; de jeunes ménages aux revenus modestes, attirés temporairement par le quartier pour des raisons financières ; des populations en difficulté intéressées par des sous-locations ou des chambres d'hôtels

Un parc de logement ancien (tant privé que social) touché par des dégradations et des problèmes d'inconfort et d'insalubrité

Des qualités paysagères : quartier longé par la Seine dont les berges ont été réaménagées récemment et présence d'espaces verts (jardins familiaux, parc interdépartemental des sports)

Un quartier peu pourvu en équipements

Un tissu commercial de moins en moins présent et peu qualitatif lié à l'enclavement du quartier et à la faible densité de population (18 commerces dont un supermarché)

Une zone d'activité (ZA des Flandres) très attractive et gérée par un gestionnaire unique

Un esprit village qui persiste dans le quartier mais parfois au détriment de l'identité « Ville »

Peu d'associations présentes, plutôt tournées vers le sport et les loisirs

Un sentiment d'insécurité

Une action de réhabilitation des berges de Seine et un développement des espaces verts pour relier ce quartier au centre ville et permettre aux riverains de profiter des berges de Seine

Un projet de réhabilitation de la résidence des Îles par le bailleur

Enjeux :

- ▶ Améliorer la mobilité, désenclaver le quartier
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre
- ▶ Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les atouts environnementaux de ce quartier
 - ▶ *Un appel à idées lancé auprès des habitants sur le quartier pour définir un projet urbain : développer une offre de services qualitative et pérenne, envisager des complémentarités au niveau du territoire dans le souci de limiter les déplacements routiers sur l'axe principal du quartier, renforcer le tissu économique du quartier et l'offre commerciale, améliorer les déplacements, conforter la présence de la nature, réduire la vulnérabilité du site aux inondations, développer l'offre de logements*
- ▶ Sécuriser les parcours professionnels pour sortir de la précarité et en vue de favoriser l'accès à l'emploi
- ▶ Restaurer le lien social, la vie de quartier en favorisant les lieux de rencontres et les échanges avec les autres quartiers
- ▶ Améliorer l'offre de services publics et d'accès aux droits

Les Tours



- 1 950 personnes périmètre prioritaire - environ 4 200 à l'Iris
- Moins marqué par la pauvreté à l'échelle de la Ville : 12 600€ de revenu, le taux le plus bas de bénéficiaires CMU-C (9,5% - VSG 11,7%)
- Un nombre important de personnes par ménage (2,8 – VSG 2,62)
- Un taux de chômage inférieur à la moyenne communale (13,5% - VSG 15,2% - 11,4% UU Paris)
- Le taux le plus bas d'actifs occupés ouvriers et employés (60,6% - VSG 67%)
- Une population jeune importante, plus haut taux de 18-24 ans (17,9%- VSG 11,2% - UU Paris 9,7%), et 28,4% de moins de 18 ans
- Un phénomène de déscolarisation moins marqué que pour le reste de la ville (2,8% - VSG 4,3% - UU Paris 3,2%), collège Brossolette : 87% de réussite au Brevet en 2013 (VdM : 85,3%)

- La majorité de la population du quartier vit en logement social (56,4% - VSG 32,8% - UU Paris 23,3%), une présence de propriétaires dans les plus basses de la Ville (29,1% - VSG 38,7%)

Principaux éléments de diagnostic qualitatifs :

Un quartier hétérogène, pas d'identité de quartier pour les Villeneuvois : plusieurs entités sont regroupées (les Tours, Gabriel Péri, les HBM)

Une véritable lisibilité et identité architecturale des HBM

Un quartier qui fait lien, bien connecté à plusieurs pôles d'activités (quartier Nord / Centre ville)

Présence de commerces de proximité, d'un petit marché, d'un relais poste (suite à la fermeture du bureau)

Peu d'équipements de quartier (mais des activités disponibles dans les autres quartiers proches)

Proximité du parc départemental

Un manque d'associations de proximité

Un quartier touché par l'insécurité : particulièrement par les cambriolages et les dégradations de véhicules

Des projets de construction de logements par l'OPH

Un travail en cours sur l'avenir du foyer logement l'Accueil

Enjeux :

- ▶ Améliorer le cadre de vie, la gestion urbaine de proximité
- ▶ Sécuriser les parcours professionnels pour sortir de la précarité et en vue de favoriser l'accès à l'emploi
- ▶ Favoriser la vie de quartier et les échanges avec les autres quartiers

Quartier Belleplace-Blandin (quartier de veille)

Il est à noter pour ce quartier la difficulté d'établir des diagnostics précis étant donné que la population issue des communautés des gens du voyage de ce secteur reste non recensée.



Périmètre indicatif

- Une population d'environ 2 400 personnes à l'Iris
- Un taux relativement faible de familles monoparentales (16,5% - VSG 20,4% - UU Paris 17,6%)
- Un taux de bénéficiaires de la CMU-C élevé (15,1% - VSG 11,7%), une pauvreté cachée du fait des sous-locations et de l'installation illégale de populations non recensées dans des zones inondables
- Le plus bas taux des 18-24 ans (8,6% - VSG 11,2% - UU Paris 9,7%) et 26% de moins de 18 ans
- Un taux de déscolarisation des 15-17 ans particulièrement élevé (18,3% - VSG 4,3% - UU Paris 3,2%) collège Jules Ferry : 76,2% de réussite au Brevet en 2013 (VdM : 85,3%), de nombreuses scolarisations par le CNED mais un besoin d'accompagnement
- Le quartier se singularise également par le fait d'être habité par de nombreuses familles issues des communautés des gens du voyage, avec une forte tendance à la sédentarisation et de nombreuses familles venant des pays de l'Est (Moldaves)

- Part des actifs occupés « ouvriers-employés » relativement faible (62,3% - VSG 67%)
- Chômage comparable à la moyenne de la commune (15,1% - VSG 15,2% - UU Paris 11,4%)
- Un tissu de logements sociaux inexistant et le plus fort taux de propriétaires (59,6% - VSG 38,7%)

Principaux éléments de diagnostic qualitatifs :

Un territoire enclavé entre la Seine, les berges de l'Yerres et les infrastructures routières et ferroviaires, sources de nuisances

Une grande partie du quartier en zone rouge du PPRI qui empêche toute nouvelle construction et présente un risque majeur pour les habitants parfois dans des situations d'habitat précaire

Un patrimoine naturel et architectural important

Une entrée de ville déqualifiée le long de la RN6

Des transports inexistants (hors ramassage scolaire)

Un tissu commercial absent. Quelques entreprises en front RN6 (garages) ainsi que plusieurs activités domiciliées (espaces verts, bâtiment...)

Pas d'équipements ni d'offre de services publics, un seul local modulaire présent dans le square de la Mare mis à disposition de la quasi unique association de quartier

Un tissu associatif très faible

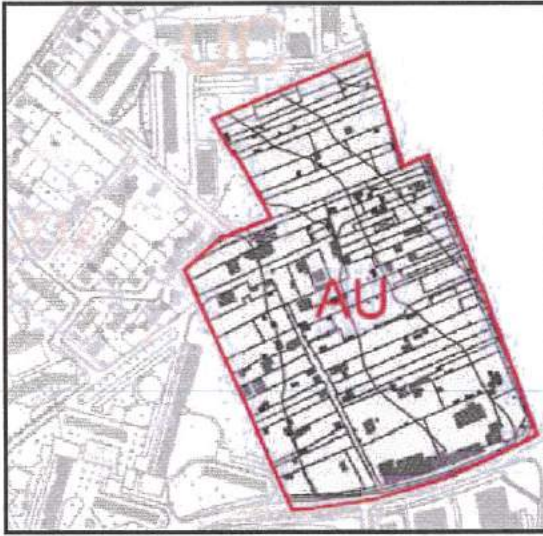
Une insécurité importante : un quartier touché par des vols sans ou avec violence, du racket, des incendies de véhicules, des cambriolages

Enjeux:

- ▶ Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les atouts environnementaux du quartier
- ▶ Favoriser la mobilité
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre
 - ▶ *Un projet de renaturation des berges de l'Yerres qui permet la reconquête d'un espace naturel, la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation, la protection de la biodiversité*
 - ▶ *Un projet urbain en entrée de ville permettant sa revalorisation*
- ▶ Sécuriser les parcours professionnels, favoriser l'accès à l'emploi (manque de données sur la situation réelle de la population du quartier)
- ▶ Favoriser la vie de quartier et les échanges avec les autres quartiers
- ▶ Accompagner les jeunes et leur famille pour lutter contre le décrochage scolaire et vers la réussite scolaire de tous en proposant des actions adaptées aux jeunes notamment ceux issus des communautés des gens du voyage
- ▶ Développer l'offre de services publics et l'offre commerciale
- ▶ Développer une réponse adaptée aux besoins des gens du voyage sédentarisés (appel à la solidarité nationale et régionale pour un relogement adapté)

La Pologne (quartier de veille) / Quartier du Plateau

Il est à noter pour ce quartier la difficulté d'établir des diagnostics précis étant donné que la population issue des communautés des gens du voyage de ce secteur reste non recensée.



Un secteur urbain composé de 93 parcelles, d'une superficie d'environ 7 hectares.

Un important foncier peu aménagé et situé en périphérie urbaine, accolé à la commune de Valenton, représentant par ailleurs la principale entrée de la commune sur le quartier du Plateau à l'est.

Un site concerné par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly.

Une zone qui s'est progressivement déqualifiée, marquée par l'évolution des anciens jardins ouvriers qui ont accueilli progressivement depuis plusieurs dizaines d'années des familles issues des communautés de gens du voyage précaires, le développement d'activités peu qualitatives et d'un

trafic routier de transit relativement important.

Un secteur actuellement sur-occupé par des familles issues des communautés des gens du voyage et des familles originaires de pays de l'Est (Moldavie, Roumanie, Bulgarie).

Une population d'environ 111 ménages soit 330 personnes dont 130 enfants, aux statuts d'occupation souvent irréguliers et présentant des risques sanitaires importants.

Une population non recensée par l'INSEE (or, au moins 39 personnes de cette zone sont inscrites sur les listes électorales) mais qui bénéficie d'interventions d'ordre social et de la scolarisation des enfants (de nombreux enfants sont scolarisés dans les écoles de la Ville et via le CNED).

Une typologie des bâtiments relativement diverse : les ménages résidents étant sédentarisés ou semi-sédentarisés, ils occupent les terrains au moyen d'installations cumulant ou non, des petites maisons, caravanes, box ou bâtiments de stockage.

Environ 129 caravanes, 68 habitations de type « baraquements » et 27 bâtiments de type petit pavillonnaire.

Un site marqué par des problèmes d'insalubrité : parcelles non viabilisées occupées par de l'habitat précaire, possible pollution des sols, mauvaise gestion des déchets, etc.

Un site marqué par la présence peu qualitative de bâtiments à usage d'activités (ferronnerie, stockage-dépôt de métaux, vente en gros, commerce de détail d'équipements automobile...), un terrain dévolu entièrement au stockage de palettes de manutention, des espaces publics inexistantes et des espaces extérieurs présentant peu d'arbres, occupés pour partie par les box et caravanes des gens du voyage.

Un projet d'aménagement du secteur de La Pologne ambitieux pour : résorber l'habitat insalubre, proposer une offre nouvelle de logements favorisant la mixité sociale et répondant aux exigences d'un développement durable (construction de 450 logements – 50% logement social et 50% accession) ; désenclaver le quartier et améliorer son fonctionnement en créant un nouveau maillage viaire et en favorisant les liaisons douces ; créer une offre commerciale ambitieuse en tenant compte des commerces de proximité existants (développement d'un équipement commercial d'environ 17 000 m²) ; inscrire l'ensemble du projet dans une démarche de développement durable en impulsant une démarche d'éco-quartier.

Enjeux:

- ▶ Lutter contre l'habitat insalubre
- ▶ Améliorer le cadre de vie et l'offre de commerces et de services
- ▶ Proposer des modes de relogement adaptés à la population de ce secteur, en appelant à la solidarité nationale, régionale et départementale sachant que la Ville prendra part à ce relogement à une juste échelle
- ▶ Proposer un accompagnement social et professionnel adapté aux situations des habitants issus des communautés des gens du voyage
- ▶ Créer des liens avec les autres secteurs du quartier

I.2.3. Quartiers vécus

Si Villeneuve-Saint-Georges cumule de nombreuses problématiques, elle a néanmoins l'avantage de compter de multiples structures et acteurs mobilisés pour améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires. Plusieurs associations, services, partenaires publics ou privés concourent au développement des projets et des dynamiques présentes dans les trois piliers thématiques, dans les différents quartiers. C'est pourquoi la définition des quartiers vécus est une ressource essentielle pour permettre à l'ensemble des équipements, infrastructures, structures et politiques publiques bénéficiant aux habitants des quartiers prioritaires d'être financés par des crédits de droit commun renforcés et par des crédits spécifiques.

Cette notion permet notamment d'associer aux projets du Contrat de Ville :

- les établissements scolaires de la Ville, au regard des problématiques importantes que rencontrent nombre d'élèves villeneuvois et pour leur permettre d'accéder aux meilleures conditions d'éducation possibles : l'éducation est une thématique prioritaire à Villeneuve-Saint-Georges tant pour la Commune et l'Etat que pour l'ensemble des partenaires. Cela représente également un enjeu de mise en cohérence avec la nouvelle géographie de l'éducation prioritaire qui inclue dans les Réseaux d'Education Prioritaire l'ensemble des écoles et des collèges de la Ville. Le collège Jules Ferry (centre ville) et les écoles associées sont notamment classés en REP + ;
- les commerces et entreprises de plusieurs secteurs stratégiques (inclus dans le tissu urbain et dans des zones d'activités) afin de favoriser le développement économique et donc l'emploi local ;
- les équipements publics, lieux de vie et d'animation des quartiers, lieux de proximité avec des personnels engagés dans l'accompagnement des plus précaires.

I.2.4. Bilan des dispositifs existants et actions accomplies

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 a permis d'accompagner les actions mises en œuvre par les partenaires du territoire au profit des habitants des quartiers prioritaires.

Jeunesse et éducation

La jeunesse et l'éducation ont été un axe transversal important. En effet, tant les associations que les services de la Ville axent une grande partie de leurs activités sur les publics enfants et jeunes, afin de les aider à se construire en tant que citoyens.

Le CUCS a soutenu la dynamique engagée par la Ville qui a mis en place un diagnostic jeunesse mené par l'INJEP. Cela a permis de redéfinir quatre axes prioritaires qui alimenteront le Contrat de Ville (voir axe transversal Jeunesse).

Le Programme de Réussite Educative de la Ville a développé des actions répondant à certains besoins prégnants du territoire et en proposant des réponses individualisées aux différentes problématiques rencontrées par les publics, particulièrement en matière de renforcement linguistique et d'accompagnement à la scolarité.

Au sein du nouveau Contrat de Ville, il reste un dispositif essentiel à mobiliser pour développer des actions en lien avec les enjeux : renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité, lutter contre le décrochage scolaire, favoriser la réussite éducative, et améliorer le lien avec les familles notamment dans leur relation avec l'Ecole et sur les questions de parentalité.

Santé

Un Pré-diagnostic santé a été réalisé révélant divers enjeux pour l'accès à la santé des Villeneuvois, qui alimentent aujourd'hui également le Contrat de Ville. Si un Atelier Santé Ville n'a pu être concrétisé, la réflexion se poursuit néanmoins dans le cadre des actions proposées suite à l'Analyse des Besoins Sociaux.

La prévention de la délinquance

Une étude diagnostique sur la sécurité et la tranquillité publique accompagnée d'une enquête de victimation auprès des habitants a été réalisée. Elle a permis à la Ville de construire une stratégie locale de prévention de la délinquance renouvelée dans le cadre de la déclinaison locale du plan départemental de prévention de la délinquance adopté le 20 février 2014 afin d'apporter une réponse adaptée aux problématiques locales de prévention de la délinquance.

Cette stratégie intègre les 3 priorités définies au plan départemental : prévention de la délinquance des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique. Les axes prioritaires de la stratégie locale et les fiches actions proposées en réponse alimentent le nouveau Contrat de Ville.

GUP

Une première démarche de Gestion Urbaine de Proximité a été mise en place au quartier Nord. Accompagnée par le cabinet Espacités, elle a permis d'associer les habitants à la définition des problématiques et propose un programme d'actions pour améliorer la vie dans le quartier. Cette démarche est un des volets de la coordination mise en place par la Ville dans ce quartier qui comporte également un travail sur les questions de jeunesse et d'éducation, et sur la vie de quartier.

II. CADRE STRATEGIQUE ET DECLINAISON OPERATIONNELLE

La déclinaison opérationnelle des piliers et thématiques transversales pourra évoluer sur la durée du contrat selon les propositions des partenaires et suite à la validation des instances de pilotage.

II.1. EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Eléments de diagnostic

L'emploi à Villeneuve-Saint-Georges, un défi pour les habitants et les acteurs qui les accompagnent

Le taux de chômage de la Ville a atteint 16,7% en 2011, soit 4,8 point de plus que la moyenne départementale⁴. Les quartiers prioritaires sont particulièrement touchés, 78% des demandeurs d'emploi résidant en CUCS, 23% en ZUS (contre respectivement 39% et 13% sur le département). Le niveau de diplôme est particulièrement faible, 28,9% des personnes de plus de 15 ans ne possèdent aucun diplôme, soit 10% de plus que la moyenne départementale. Ce faible niveau de qualification va de pair avec une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles « ouvriers et employés » (44% de la population contre 28% en moyenne sur le département) et une sous-représentation des « professions cadres et intellectuelles supérieures » (4% contre 15% sur le département)⁵.

Comme l'ont mis en lumière les différentes études récemment menées par la Ville⁶, les freins à l'emploi se situent bien souvent en amont de l'emploi, les populations en recherche d'emploi cumulant fréquemment des problématiques linguistiques, de qualification (60% des inscrits ont un niveau infra-bac) et de mobilité (36% seulement ont un véhicule)⁷. Ville d'accueil faisant souvent figure de territoire de passage, Villeneuve-Saint-Georges peine à assurer le suivi de populations de plus en plus nombreuses et de plus en plus précaires.

Les problématiques d'emploi touchent plus durement les femmes et les jeunes. L'un des traits particuliers de la jeunesse villeneuvoise est son faible taux de scolarisation, parmi les plus bas du département. Ce phénomène touche 60% des 18-24 ans⁸ et révèle un faible niveau de poursuite d'études chez les jeunes. Leur insertion est ainsi particulièrement difficile et ils constituent plus de 20% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, chiffre en hausse. Par ailleurs, un tiers des jeunes suivis par la Mission Locale le sont pour des problématiques sociales uniquement et non directement pour de l'emploi ou de la formation, ce qui confirme la prégnance des freins en amont de l'emploi pour cette catégorie de demandeurs d'emploi. A titre d'exemple, les jeunes villeneuvois sont particulièrement touchés par des problématiques d'hébergement.

Les données récentes disponibles⁹ permettent d'affiner le diagnostic emploi par quartier. Ainsi, en termes d'emploi, certains quartiers tels que Bois Matar (appartenant au quartier prioritaire Plateau) et Sellier (quartier Nord) se distinguent par leur situation inquiétante (avec respectivement 23,9% et 18,8% de taux de chômage à l'IRIS). Cette situation se dégrade, la hausse du chômage s'élevant à

⁴ Source : Insee, RP 2011.

⁵ Ibid.

⁶ Pré-diagnostic de l'emploi de Villeneuve-Saint-Georges, septembre 2011 ; Diagnostic du Plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI), novembre 2012.

⁷ Source : données Pôle emploi, juillet 2014.

⁸ Source : Insee, RP 2011.

⁹ Données à l'IRIS, SIG ville.

près de 20% au Bois Matar sur la période 2007-2010. A l'opposé, Triage et Les Tours bénéficient d'une situation moins défavorable (avec respectivement 13,3% et 13,5% de chômage) au regard de la moyenne de la commune (15,2%). Le taux de déscolarisation des jeunes, indicateur qui donne une vision prospective des problématiques de chômage actuelles et à venir sur le quartier, pointe là encore des disparités fortes au sein des quartiers prioritaires. Si la part des 15-17 ans déscolarisés est plutôt faible sur les quartiers de Triage (1,3%), des Tours (2,8%), ou encore du Bois Matar (3,3%) au vu de la moyenne communale (qui s'élève à 4,3% des 15-17 ans), d'autres quartiers révèlent des chiffres de l'ordre de quatre fois supérieur à cette moyenne, comme à Belleplace-Blandin (18,3%), sans doute en raison de la présence de nombreuses familles issues des communautés des gens du voyage dans le quartier. Par ailleurs, le taux d'emploi des femmes est, dans certains quartiers, très en dessous de celui des hommes. C'est le cas du centre ville et de Triage, où le taux d'activité des femmes descend à respectivement 16 et 20 points en dessous de celui des hommes¹⁰. Sur d'autres quartiers comme le quartier Nord, à l'opposé, l'écart se réduit à moins de 10%.

Le tissu économique villeneuvois, une situation peu favorable mais des potentialités à investir

En matière de développement économique, la Ville souffre de trois principaux freins qui rejaillissent sur la situation de l'emploi dans les quartiers. Tout d'abord, le territoire est peu créateur d'emplois. Le tissu économique de Villeneuve-Saint-Georges se caractérise en effet par le poids important des TPE et du secteur public. L'hôpital constitue l'un des principaux employeurs, sans nécessairement que ces emplois bénéficient aux habitants de la ville et de ses quartiers. La ville compte près de 1600 entreprises dont 330 commerces et 545 activités artisanales. Les entreprises villeneuvoises sont le plus souvent de petite taille et pour une bonne partie situées sur des secteurs sensibles à la conjoncture économique (BTP notamment). Les diagnostics menés¹¹ font état de la fragilité des petits commerces, avec des phénomènes de déqualification et de perte de diversité commerciale (notamment en centre ville) qui tendent à se généraliser sur l'ensemble des secteurs commerciaux de la ville. Les problématiques d'insécurité et les nuisances, associées à un pouvoir d'achat limité, ont un impact négatif sur le maintien et l'installation d'entreprises et de commerces dans les quartiers. De ce fait, certains quartiers tels que le quartier Nord et le Plateau manquent de commerces de proximité (vacance des locaux en augmentation, secteurs peu demandés ...) et souffrent en parallèle d'une désertification en termes de services de proximité (santé, poste, banque...). Le site ferroviaire, initialement pourvoyeur de nombreux emplois, souffre d'une diminution d'activités (fermeture du triage...) et de l'existence de friches industrielles. Les activités ferroviaires et économiques sont à développer et renforcer, répondant aux exigences de développement durable pour un retour au transport de fret par le train et à l'amélioration du transport voyageurs, en respectant les conditions de travail et d'emploi public.

En second lieu, le constat est celui d'une déconnexion entre les emplois localement disponibles et les demandes d'emploi formulées par les habitants. Le niveau de qualification est globalement trop bas pour permettre un positionnement sur ces emplois. Les métiers les plus demandés sont en effet le nettoyage de locaux (7% des demandes d'emploi) alors que celui-ci ne constitue que 4% des offres d'emploi, ainsi que l'assistance auprès d'enfants (4% des demandes), alors que ce métier ne représente que 1% des offres reçues. *A contrario*, le profil qui est le plus recherché sur le territoire est celui de personnel d'éducation et de surveillance (13% des offres recueillies), mais il ne correspond seulement qu'à 1% des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi.

Enfin, certains quartiers de Villeneuve-Saint-Georges souffrent d'un enclavement qui freine le positionnement des habitants sur des emplois situés sur les bassins d'emploi de proximité. Sa topographie, et singulièrement le passage de la Seine, l'éloignent des pôles d'emplois du département. A titre d'exemple, la zone Orly-Rungis constitue un pôle d'emplois important mais

¹⁰ Source : données à l'Iris, INSEE 2010, Taux d'activité des 15-64 ans,

¹¹ Notamment le diagnostic mené lors de la constitution du dossier Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) sur le centre ville.

difficilement accessible par la population des quartiers de la ville qui souffrent de freins importants en termes de mobilité.

La Ville possède cependant plusieurs atouts en matière de développement économique et donc d'emploi. En premier lieu, on note une volonté d'« entreprendre » exprimée par les habitants, notamment dans les quartiers prioritaires. Elle dispose également de six zones d'activités importantes implantées sur le territoire, situées en limite des quartiers prioritaires : ZA du Plateau (BTP, logistique, industrie), sur le secteur de Triage il existe trois zones d'activités (Site du triage SNCF, ZA des Flandres (zone artisanale) et la ZA de la Reine Blanche (entrepôts)), la ZA des Gravieres (activité industrielles, Bâtiment, transports) et des Prés de l'hôpital (Commerce, logistique, BTP). Elles sont pour la plupart attractives pour les entreprises, car plutôt bien positionnées. Les zones d'activités de la commune connaissent peu de vacances de locaux et sont pour certaines bien gérées (ex : la ZA des Flandres à Triage). Enfin, certaines entreprises anciennes ont un sentiment fort d'appartenance au territoire et des structures récemment implantées se montrent investies pour l'emploi et le dynamisme économique local.

Si Villeneuve-Saint-Georges ne constitue pas une « adresse » reconnue pour des implantations de bureaux en Ile-de-France, elle est néanmoins recherchée pour des implantations d'activités plus industrielles ou liées au transport de marchandises, en raison de sa proximité avec de grands axes régionaux de transit routier. Cela étant, la présence de deux gares et les projets de requalification peuvent faire évoluer l'image et donc l'attrait de la Ville (avec un impact positif en termes d'accueil d'entreprises à plus forte valeur ajoutée).

Etat des lieux des actions et des partenariats

La remise en place d'un service développement économique en janvier 2009 a permis de relancer une dynamique pour la mise en oeuvre d'actions et de projets favorisant le développement économique et l'emploi sur le territoire. Rassemblant une diversité d'acteurs locaux, cette dynamique de projet partenariale active permet d'expérimenter des modalités d'action innovantes.

En termes de développement économique, elle a notamment permis :

- De faire du développement économique et de l'emploi local un volet à part entière dans les projets d'aménagements ou de renouvellement urbain (PNRQAD, ZAC Pologne, Appel à idées Triage, étude Quartier Nord...)
- De mettre en place un accompagnement dédié aux créateurs, repreneurs et chefs d'entreprises de la ville (« Parcours créateurs d'entreprises » avec comme partenaires Espace Pour Entreprendre et Val de Marne Actif pour l'Initiative)
- D'initier un travail avec les entreprises du territoire, à travers un groupe d'entreprises portant sur la Responsabilité Sociale des Entreprises, un rapprochement entre entreprises et habitants, une réflexion sur la promotion du tissu économique local
- D'engager une action de redynamisation commerciale (dossier FISAC) avec une personne dédiée pour mettre en oeuvre la stratégie commerciale de la ville (manager de commerce)

En matière d'emploi et d'insertion professionnelle, la Ville peut s'appuyer sur les partenaires traditionnels de l'emploi, dont une agence Pôle Emploi et une antenne Mission Locale, toutes deux situées en centre ville. Les capacités d'accompagnement des demandeurs d'emploi par certaines de ces structures demeurent cependant insuffisantes sur le territoire face à l'augmentation des besoins et à la complexification des situations. Elle s'appuie aussi sur des acteurs locaux : un centre social (Asphalte) travaille sur les freins en amont de l'emploi (ateliers sociolinguistiques ...) et d'autres associations (ex : Arc En Ciel) et structures œuvrant au quotidien sur ces thématiques. Si ce

partenariat est actif à l'échelle de la ville, certains quartiers tels que Triage ont cependant, de par leur enclavement, un moindre accès à de telles actions.

Sur la question plus spécifique de l'insertion des jeunes, le paysage des partenaires est également bien développé, avec des acteurs tels que la prévention spécialisée (Pluriels 94), le SPIP, l'espace départemental des solidarités (EDS), le centre communal d'action sociale (CCAS) ... Ces acteurs ont des habitudes de travail partenariales de longue date avec la Mission Locale, dont ils constituent de précieux relais.

Un partenariat s'est tissé entre la Ville, les acteurs économiques et les partenaires de l'emploi, qui a d'ores et déjà permis :

- De créer en 2013 un groupe partenarial sur l'emploi (PLACI) et sur les clauses d'insertion regroupant l'ensemble des acteurs locaux de l'emploi et l'insertion (Ville, Etat, Pôle emploi, Mission locale, PIJ, Centre social, associations, Club de prévention, CCAS, EDS, ALJT...)
- D'expérimenter depuis l'été 2013 une nouvelle stratégie d'« aller vers » les habitants des quartiers grâce à des barnums itinérants dans neuf quartiers, en présence de l'ensemble des acteurs Emploi et Jeunesse du territoire
- De monter des partenariats avec des entreprises de la ville et des établissements scolaires, notamment un « Forum métiers » à destination des lycéens, des actions de découverte du monde professionnel et des mises en adéquation de demandes et offres de stages
- De mettre en place des actions adaptées aux profils des demandeurs d'emploi, sur les savoir-être et plus globalement sur la réduction des freins à l'emploi des publics. Les entreprises sont parties prenantes de telles actions, de même que le Conseil départemental
- D'engager une réflexion sur le montage d'une Structure d'Insertion par l'Activité Economique et favoriser l'émergence de l'économie sociale et solidaire (chantiers éducatifs, chantiers d'insertion et épicerie sociale et solidaire ...)

Des difficultés à pallier et des opportunités à saisir :

Un territoire qui présente des freins structurels importants et apparaît soumis à des menaces :

- Des profils des demandeurs d'emploi qui rendent complexe leur insertion, car ils cumulent divers freins à l'emploi, d'autant plus accentués chez les femmes
- Un territoire lui-même peu pourvoyeur d'emplois, et peu connecté aux bassins d'emploi
- Une population jeune pénalisée par une problématique aiguë de décrochage scolaire et de déscolarisation
- Un état de quasi-saturation d'une partie des acteurs de l'emploi local, en raison du nombre des demandes et de la gravité des situations sociales
- L'absence de structure d'insertion par l'activité économique ou de gouvernance intercommunale de type Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Un territoire porteur de dynamiques positives, des leviers de développement identifiés :

- Des populations volontaires, connues des acteurs économiques locaux et des partenaires de l'emploi, et qui expriment le souhait d'expériences entrepreneuriales (création d'entreprise) et d'insertion professionnelle
- Un système d'action « emploi-développement économique » dynamique et innovant, s'appuyant sur des partenaires investis qui ont entrepris de nombreuses actions, en lien avec des acteurs rarement associés tels que les entreprises et les établissements scolaires
- Le bâtiment qui constitue un important secteur sur la ville (tant en termes d'entreprises présentes que par les nombreux projets de rénovation urbaine en cours et à venir) et qui

pourrait permettre de favoriser un recrutement de la main-d'œuvre locale, via notamment les clauses d'insertion

- Autour et avec l'IFFEN, développer l'emploi sur les énergies nouvelles et la maîtrise de l'énergie
- Des zones d'activités situées en proximité ou au sein des quartiers prioritaires
- Une offre d'immobilier d'entreprise qui peut être adaptée aux nouveaux besoins économiques et commerciaux liés aux projets de développement du territoire en relation notamment avec les projets urbains engagés ou à venir

Enjeux, objectifs stratégiques et déclinaison opérationnelle

1^{er} enjeu : Travailler sur les freins à l'emploi, souvent cumulés par la population :

1.1 Besoin de qualification/formation y compris pré qualifiantes (codes entreprise), lien avec orientation des jeunes

- Favoriser l'accès à des formations professionnelles en lien avec les demandes des entreprises (notamment du territoire) et des besoins des publics suivis par les partenaires emploi
- Développer les actions de formations pré qualifiantes en lien avec les savoirs être nécessaires en entreprise pour les publics les plus éloignés de l'emploi
- Mettre en place des parcours de formation et d'évolution professionnelle grâce au dispositif d'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville et de ses partenaires, notamment dans le cadre des projets urbains
- Renforcer les actions de découverte des métiers et des formations pour aider à l'orientation des jeunes, notamment en lien avec les établissements scolaires (promotion des métiers qui recrutent, des filières présentes sur le territoire, témoignages de jeunes...)
- Faciliter l'accès à des stages permettant une véritable découverte de métiers et une première approche des codes de l'entreprise (sensibilisation des entreprises, travail avec les établissements scolaires et les acteurs du territoire...)
- Encourager l'accès aux emplois saisonniers pour les jeunes, levier pour une première expérience du monde professionnel (jobs d'été...)

1.2 Développement de l'alternance

- Promouvoir l'alternance auprès du public jeune (notamment via le travail du groupe emploi)
- Effectuer avec le service public local de l'emploi un travail d'information spécifique en direction des entreprises pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande

1.3 Freins linguistiques et culturels : des besoins très importants d'accompagnement

- Adapter l'offre aux besoins recensés par les associations, les structures sociales et d'emploi
- Développer la coordination des acteurs de la linguistique (Cf. pilier Cohésion sociale)
- Favoriser la mise en place d'ateliers linguistiques à visée professionnelle dans une logique de parcours

1.4 Mobilité (navette, covoiturage, sécurité)

- Promouvoir l'offre existante et à venir auprès des populations et des partenaires
- Travailler au développement de nouveaux modes de transport alternatifs
- Poursuivre le travail avec le STIF pour adapter l'offre (volume et fréquence) aux besoins des populations pour rejoindre les pôles d'emplois (ex pôle Orly/Rungis)

1.5 Modes de garde

- Faciliter l'insertion professionnelle des femmes notamment par la mise en place de solutions d'accueil temporaires pour favoriser la recherche d'emploi et le suivi de formations (structures nouvelles ou adaptation des structures d'accueil existantes)
- Réflexion autour de la mise en place d'un second Relais Assistantes Maternelles itinérant

1.6 Freins liés à la précarité

Promouvoir auprès des partenaires l'offre de logements à venir sur la ville afin de favoriser les parcours résidentiels pour les populations les plus fragilisées (femmes, jeunes...)

- Faire remonter aux services concernés et aux bailleurs les besoins recensés en logements
- Travailler sur les solutions d'hébergement d'urgence
- Favoriser la mutualisation pour l'accompagnement social des personnes en recherche d'emploi

2^{ème} enjeu : Qualifier et accompagner les parcours professionnels (emplois et entrepreneurs) :

2.1 Développer une stratégie innovante de rapprochement du public et des institutions

- Poursuivre et développer les actions de proximité « allant vers » les demandeurs d'emploi (Barnums de l'emploi, permanence de la Mission Locale dans les quartiers...)

- Sensibiliser les acteurs de proximité aux dispositifs emploi et création d'entreprise pour une meilleure information et orientation des publics

2.2 Coordination et complémentarité des partenaires

- Clarifier le rôle et les compétences des acteurs intervenant sur le champ de l'insertion professionnelle
- Renforcer le travail de coordination engagé par le groupe emploi

2.3 Réponses adaptées et différenciées selon les profils

- Proposer des actions innovantes adaptées aux problématiques spécifiques identifiées par les partenaires
- Renforcer les actions favorisant l'insertion professionnelle des jeunes
- Développer des actions spécifiques pour permettre un meilleur accès à l'emploi et à la création d'entreprise pour le public féminin

3^{ème} enjeu : Accompagner la volonté d'entreprendre

3.1 Continuer d'accompagner la « volonté d'entreprendre » pour la réussite des projets dans les quartiers (création ou reprise d'activités)

- Poursuivre et renforcer le « parcours créateur »

Mis en place par la Ville depuis 2009 en partenariat avec une structure d'accompagnement (Espace pour entreprendre) et une structure de financement (Val de Marne actif pour l'initiative). Ce parcours se compose d'un accueil de proximité (pré accueil Ville, permanence d'Espace pour entreprendre au quartier Nord) et de suivis individualisés sur des durées d'accompagnement adaptées au public.

- Renforcer le travail sur la reprise d'entreprises

3.2 Valoriser les dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises

- Promouvoir les structures et dispositifs au travers des supports de communication
- Poursuivre et renforcer les événements sur la création et reprise d'entreprise avec les partenaires (après midi de la création d'entreprise, caravane pour l'emploi et l'entrepreneuriat...)

3.3 Travailler collectivement l'image du territoire : valoriser les potentiels et réussites

- Mener des actions de promotion des créateurs d'entreprises villeneuvois ou ayant créé une entreprise dans les quartiers de Villeneuve-Saint-Georges
- Favoriser les échanges de pratiques et les témoignages sur les expériences réussies

3.4 Développer le travail à une échelle territoriale plus large

- Associer le territoire aux réseaux mis en place à un niveau supra communal pour favoriser la création et reprise d'entreprise (réseau « J'entreprends en Val de Marne »)
- Poursuivre et développer des coopérations de projets avec les structures et partenaires de la création d'entreprise
- Rechercher de nouveaux partenariats

3.5 Favoriser l'implantation / le développement d'entreprises (offres de locaux d'activité, promotion du territoire), l'émergence de projets liés à l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets liés au développement durable

- Organiser une veille spécifique sur les locaux commerciaux et d'activité pour un développement cohérent de l'offre de locaux d'activités de la Ville en lien avec les projets urbains
- Développer les liens avec les SIAE du bassin d'emploi
- Favoriser l'émergence d'activités sociales et solidaires et d'insertion par l'économique (réflexion autour d'une épicerie sociale, régie de quartier, chantiers écoles, chantiers éducatifs, d'insertion, jardins solidaires...)
- Favoriser l'émergence de projets d'activités promouvant une démarche de développement durable

4^{ème} enjeu : Poursuivre la redynamisation des commerces de proximité en lien avec les besoins des habitants :

4.1. Soutenir et accompagner les commerçants existants et futurs, obtenir une offre de qualité se substituant aux commerces dégradés et démultipliés sans rapport avec la demande des Villeneuvois

- Renforcer l'accompagnement des commerçants dans leurs démarches administratives, dans le développement quotidien de leur activité ainsi que dans une démarche qualité
- Promouvoir la formation des commerçants et artisans en lien avec les chambres consulaires
- Soutenir et accompagner les actions portées par les associations de commerçants

4.2. Travailler à la diversification et à l'amélioration de l'offre commerciale et de services (professionnels de santé ou autres services comme leviers de dynamisation)

- Favoriser l'implantation de nouveaux commerces de qualité en lien avec les besoins des habitants
- Accompagner les démarches d'implantation de nouveaux services à la population (notamment en lien avec la lutte contre la désertification médicale)

4.3. Améliorer la sécurité et l'environnement urbain des commerces

- Prévenir et lutter contre les phénomènes de délinquance qui pénalisent l'activité commerciale
- Prévenir et lutter contre les nuisances et troubles à la tranquillité publique générés par certains types de commerces qui nuisent à l'image des quartiers

Un groupe de travail sur ces thématiques existe au sein du CLSPD. Un certain nombre d'actions existe ou est prévu pour agir au quotidien sur l'insécurité subie ou générée par les commerçants : feuille de signalement commerçants, travail avec les forces de polices, mise en place d'arrêtés spécifiques sur l'ouverture des commerces et sur la vente ou la consommation d'alcool sur la voie publique.

Sur ce pilier tout particulièrement, les problématiques nécessitent d'appréhender l'action certes dans une logique de proximité, à l'échelle des quartiers prioritaires, mais également à des niveaux d'action plus larges, certaines solutions étant à trouver au-delà des frontières communales (ressources, partenariats ...). La thématique invite ainsi à porter une attention particulière aux bassins d'emploi et donc à l'échelle intercommunale. Elle appelle aussi une implication renforcée de l'ensemble des partenaires, des entreprises et des acteurs économiques et emplois du territoire.

II.2. EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

Eléments de diagnostic

La population de Villeneuve-Saint-Georges se caractérise tout d'abord par la faiblesse de ses revenus. La Ville arrive en dernière position dans le département en termes de revenu net déclaré¹² (17 942€ pour la Ville, 28 654€ pour le département, 32 541€ pour la région), revenu médian par unité de consommation¹³ (13 862€), revenu médian par ménage (1 986€ net par mois)¹⁴.

Cette population connaît une forte dépendance aux aides sociales :

- En 2011, 67% de la population ont bénéficié d'une aide de la CAF (52,3% à l'échelle départementale)¹⁵
- En 2012, 36,4% des allocataires villeneuvois ont des revenus constitués à 50% de prestations sociales (contre 26,7% dans le Val-de-Marne)¹⁶

En matière de santé, la population connaît de nombreuses problématiques, notamment liées à un difficile accès aux soins :

- En 2009, 29,2% des décès à Villeneuve-Saint-Georges ont concerné des personnes de moins de 65 ans contre 24% des décès sur le département
- 12,1% de la population sont bénéficiaires de la CMU-C en 2011 (5,7% sur le département)¹⁷

¹² Source : INSEE, DGFIP 2011

¹³ Source : INSEE, 2011

¹⁴ Source : salairemoyen.com, données INSEE et Ministère des finances

¹⁵ Source : Données de synthèse CAF 2011

¹⁶ Source : Données de synthèse CAF 2012

¹⁷ Source : ENEIS Conseil – Analyse des besoins sociaux

Elle se caractérise également par un faible niveau de formation et de qualification¹⁸ :

- Les ouvriers et employés représentent 44% de la population (28% dans le Val-de-Marne et 27% en Ile-de-France) ; la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ne représente que 4% de la population (15% dans le Val-de-Marne et 17% en Ile-de-France)
- 28,9% des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme (18% pour le département), 35% ont un diplôme infra Bac (30% dans le Val-de-Marne)
- Le taux de chômage atteint 16,7% en 2011 (11,9% pour le département)

Les précarités sont plurielles à Villeneuve-Saint-Georges où vivent des familles fortement fragilisées, notamment les familles monoparentales et nombreuses :

- 1 famille sur 5 est monoparentale, chiffre en augmentation de 29% entre 2006 et 2011¹⁹
- 18% de familles nombreuses soit plus de 6 points au-dessus du niveau départemental²⁰

Sur le territoire vit une jeunesse nombreuse et en difficulté :

- 38% de moins de 25 ans (33% pour la région et le département), en augmentation de 7% depuis 2006. Les 3-10 ans représentent 13% de la population, soit 4 096 enfants, en augmentation de 15% depuis 2006 (5% seulement pour le département)²¹
- Les jeunes sont fortement déscolarisés : 4,3% des 15-17 ans (3,2% pour le Val-de-Marne) et 60% des 18-24 ans²²
- Leur insertion professionnelle est complexe : le taux de chômage des 15-24 ans en 2009 atteint 19,4%²³. 14% des demandeurs d'emploi villeneuvois ont moins de 25 ans²⁴

Enfin, la situation particulière de la Ville est aussi caractérisée par la présence de nombreuses familles issues des communautés de gens du voyage (800 caravanes) et Moldaves (estimés à 2000 personnes)²⁵. Le nombre de foyers est très important et, pour les communautés issues des gens du voyage, leur installation ancienne. Certaines situations d'habitat ne sont pas régularisées et présentent des risques sanitaires importants. Ces familles connaissent souvent de lourdes problématiques de santé et de handicap.

Etat des lieux des actions et des partenariats

Le territoire a des besoins sociaux importants, des formes de précarité diverses (voir éléments de diagnostic par quartier), de multiples identités de quartiers (voire de sous-quartiers), un lien social à redynamiser. La Ville fait donc face à des enjeux forts en termes de cohésion sociale, énoncés par les différents acteurs concertés. Ils soulèvent deux questions-clés : celle de la lutte contre les sources des inégalités sociales et territoriales et celle de la lisibilité et de la coordination des actions. Pour les traiter, la Ville dispose d'éléments de connaissance intéressants (Analyse des Besoins Sociaux, Diagnostic Jeunesse, étude sur la sécurité et la prévention...). Elle s'appuie également sur un ensemble d'acteurs très mobilisé : les services de la Ville, de l'Etat, les associations ... Le Conseil départemental constitue un partenaire incontournable en matière d'action sociale (Espace Départemental des Solidarités, actions dans les collèges, soutien aux associations ...). Une étape de collaboration supplémentaire va être développée, formalisant une méthodologie et un protocole de travail partagé dans le cadre de conventions partenariales.

18 Source : INSEE RP2011

19 Source : INSEE RP2011 et 2006

20 Source : INSEE RP2011

21 Source : INSEE RP2011 et 2006

22 Source : ENEIS Conseil – Analyse des besoins sociaux

23 Source : INSEE RP2011

24 Source : DEFM 15-24 ans Pôle Emploi VSG Valenton – février 2013

25 Source : Ambassade de Moldavie et Police nationale

Un des enjeux majeurs est l'accompagnement des enfants et des jeunes vers une réussite éducative et une citoyenneté active, des tout-petits jusqu'aux jeunes majeurs, en incluant les familles dont l'implication reste incontournable. Sur ces thématiques, la présence de la Caisse d'Allocations Familiales (Contrat Enfance Jeunesse, aides à l'investissement ...), du Conseil départemental, de l'Education nationale, comme partenaires actifs est un appui important.

Le service Petite Enfance, créé en 2011, est une véritable ressource pour les familles, même si le manque criant de modes de garde par rapport aux besoins reste un véritable frein à l'insertion sociale et professionnelle.

En matière d'accueil des enfants, la Ville, en partenariat avec l'Education nationale, investit pour accompagner les élèves (l'ensemble des établissements est en REP ou REP+).

La Jeunesse est une priorité d'action pour la Ville (voir axe transversal dédié) mais aussi pour ses partenaires et particulièrement le tissu associatif actif en direction de ce public.

Le dispositif du PRE propose également des actions spécifiques aux élèves des quartiers et à leur famille.

Ces actions recherchent toujours la participation des familles avec une vigilance particulière à avoir pour les familles monoparentales. Le lien avec les familles doit demeurer un axe de travail à développer et renforcer dans le Contrat de Ville en travaillant notamment sur la parentalité, le lien école famille, le lien intergénérationnel.

De même, la lutte contre le décrochage et pour la réussite de tous les jeunes reste un objectif important au regard du fort taux de déscolarisation et de sortie du système scolaire sans diplôme. Un travail transversal est à développer avec tous les partenaires autour de cette problématique.

La prise en compte de la santé des jeunes est, enfin, une préoccupation importante. Les actions de prévention sont à renforcer. La lutte contre la désertification médicale et le projet de Point Accueil Ecoute Jeunes sont des outils pour améliorer le recours aux soins physiques et psychologiques des jeunes et des familles.

En matière d'accompagnement social, la Ville a engagé une Analyse des Besoins Sociaux. Elle a donné lieu à un plan d'intervention qui porte autant sur les actions à mettre en œuvre que sur les modes de coordination à renforcer, dans les champs de la santé, de la lutte contre la précarité et de la prise en compte du vieillissement de la population. Une des problématiques majeures reste le non-recours aux droits de manière générale. Une étude menée par le Conseil départemental à laquelle le CCAS s'associe est en cours. Les résultats permettront la mise en place d'actions plus ciblées.

La Ville dispose désormais d'un outil de coordination et d'action en matière de sécurité à travers son « Diagnostic sécurité » réalisé en 2013 et la redynamisation du CLSPD, en étroite collaboration avec les services de l'Etat (préfecture, procureure, UEMO ...), les bailleurs, la prévention spécialisée.... La Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a ainsi un axe de travail inscrit dans une démarche socio-éducative de prévention. Il vise la prévention de la délinquance des mineurs, le soutien aux familles et la protection des victimes.

Ces actions bénéficient en premier lieu aux habitants des quartiers prioritaires. Cependant, la faiblesse du lien social dans certains quartiers, le manque de relais de proximité, de coordination des acteurs de terrains restent des sujets à travailler pour rendre l'action publique encore plus efficace. Villeneuve-Saint-Georges est une ville multiculturelle, intergénérationnelle où la différence (d'origine, d'âge, de sexe ...) doit être vue comme une richesse. Pour cela, la vie sociale de proximité doit être redynamisée par le renforcement de la coopération, la réflexion sur des structures de proximité, l'accueil des nouveaux arrivants, la mise en place d'actions partagées culturelles, artistiques, sportives, citoyennes ... en impliquant toujours davantage les habitants eux-mêmes.

De même, favoriser un accès à des activités de qualité dans les champs de la culture, des sports, des loisirs, des vacances..., est un levier fondamental pour favoriser le lien social dans les quartiers prioritaires.

Une problématique transversale a enfin été identifiée par les acteurs comme importante à Villeneuve-Saint-Georges : la question de l'accès à la langue et aux codes culturels français comme frein à l'insertion sociale et professionnelle.

L'ensemble des acteurs s'accorde sur le constat de « manques » liés à l'insuffisance de l'offre face aux grands enjeux sociaux. Une augmentation et une mutualisation des moyens disponibles sont nécessaires pour répondre aux problématiques sociales des quartiers.

Ces acteurs s'accordent également sur le fait que les démarches de coordination sont à renforcer sur un territoire où il demeure difficile de garantir une logique de parcours aux populations, en raison de leur mobilité et de leur précarité, mais aussi de la fragmentation qui caractérise l'action sociale territoriale. Cet objectif suppose une réflexion sur la politique de proximité à mettre en œuvre et sur l'ingénierie nécessaire, notamment dans le cadre de la Politique de la Ville, qui exige un travail de transversalité et de coordination important, ainsi que des expertises spécifiques.

Enjeux, objectifs stratégiques et déclinaison opérationnelle

1er enjeu : Développer l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leur famille

1.1. Faire de la réussite scolaire et éducative dès le plus jeune âge une priorité

- Développer les actions d'accompagnement scolaire et de lutte contre les facteurs de décrochage scolaire (absentéisme, exclusions, santé, précarité ...)
- Développer les actions permettant «d'apprendre autrement », valoriser l'éducation non formelle pour l'épanouissement et le développement de la confiance en soi
- Améliorer l'information des jeunes pour l'insertion et l'orientation
- Valoriser les parcours de réussite

1.2. Initier un nouveau rapport aux familles

- Développer les actions de soutien à la parentalité (écoute, espaces d'échange ...)
- Améliorer le lien familles/Ecole (actions pour les parents liées à la compréhension du système scolaire...)
- Travailler les problématiques intrafamiliales (communication parents/enfants, activités familiales, lutte contre les violences intrafamiliales ...)
- Développer les modes de garde (innovation)

1.3. Aller plus loin dans l'action en faveur des jeunes

- Améliorer le rapport des jeunes aux institutions, aux actions associatives
- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, la citoyenneté, l'autonomie
- Travailler l'égalité filles/garçons

- Proposer des actions éducatives culturelles, artistiques et de loisirs favorisant l'expression, la mixité, l'ouverture à l'autre, la solidarité et le respect de l'environnement
- Utiliser les activités sportives pour proposer aux jeunes des initiations de bien-être et permettant d'acquérir des compétences psychosociales
- Lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'éducation pour un usage critique et citoyen des nouvelles technologies
- Développer l'accès aux soins et les actions de prévention santé destinées à la jeunesse

2ème enjeu : Dynamiser la vie des quartiers, valoriser leur multiculturalité et les ouvrir sur l'ensemble de la Ville

2.1. Lutter contre l'isolement des habitants, le cloisonnement des quartiers : mobilité dans la ville, vers l'extérieur ; développer l'intérêt pour un autre quartier et pour la ville

- Organiser des ateliers et des rencontres citoyennes pour que les habitants puissent s'exprimer librement et participer activement à la vie locale
- Associer et faire participer les habitants des quartiers prioritaires aux événements de la ville
- Promouvoir le patrimoine historique et culturel de la ville
- Encourager la mobilité interquartiers des habitants

2.2. Créer des lieux de convivialité

- Faire évoluer les Maisons pour Tous (jeunesse) vers des lieux de services publics et d'animation intergénérationnelle en lien avec l'activité des associations
- Encourager le développement d'initiatives sociales, solidaires et d'entraide
- Faciliter le dialogue intergénérationnel et intercommunautaire, la rencontre entre les habitants au sein de l'espace public afin de renforcer le lien social et créer des complicités actives

2.3. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances, interculturelles et intergénérationnelles

- Favoriser la participation à l'élaboration de créations culturelles et artistiques des publics éloignés des institutions culturelles
- Permettre à un large public (adultes-familles-séniors) et en particulier aux plus démunis d'accéder à des activités sportives, de loisirs, culturelles et interculturelles (partenariat en cours de mise en place avec la Cité de l'Immigration)
- Renforcer la lisibilité et l'accès à l'offre de loisirs

- Favoriser la participation des personnes en situation de handicap et développer des actions spécifiques

2.4. Améliorer la tranquillité publique et la prévention de la délinquance à travers la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance à décliner en fonction des spécificités des quartiers

- Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes, soutenir les familles et protéger les victimes

La Stratégie Locale de Sécurité et Prévention de la Délinquance pose cet axe comme prioritaire. L'ensemble des objectifs et des actions énoncé au sein de cet axe est intégré au pilier Cohésion Sociale du Contrat de Ville pour leur déclinaison dans les quartiers prioritaires.

2.5. Accompagner les associations et favoriser le travail interassociatif de proximité

- Encourager les associations dans leur rôle de soutien au lien social
- Accompagner la création de nouvelles associations de quartiers
- Faciliter la professionnalisation des intervenants associatifs
- Développer l'accompagnement et la structuration des associations de quartier pour assurer leur pérennité
- Travailler sur la mutualisation et la complémentarité des associations

2.6. Développer le travail de médiation

- Favoriser le développement de médiation sociale, intergénérationnelle, multiculturelle, intrafamiliale, scolaire
- Développer les actions de médiations nomades dans les quartiers

2.7. Faire de la question linguistique une priorité

- Développer la coordination des actions linguistiques, proposer des parcours de formation pour aller vers l'autonomie (sociale, professionnelle) et les valoriser
- Développer le nombre, la diversité et la complémentarité des actions linguistiques
- Favoriser la maîtrise de la langue française sur tous les temps et à tous les âges
- Rendre l'offre de formation plus visible et lisible pour les habitants

3ème enjeu : Favoriser l'accès aux droits et accompagner les parcours sociaux des Villeneuvois

3.1. Proposer de nouvelles formes d'accompagnement et de services pour rapprocher les habitants des institutions

- Favoriser l'accès aux droits (développement de nouvelles permanences, accès au numérique...)
- Accompagner et renforcer les démarches des professionnels pour aller vers les publics des quartiers prioritaires
- Développer la qualité de l'accueil en vue de mieux identifier les nouveaux besoins des habitants
- Encourager l'implantation de lieux multiservices
- Développer des modes d'interventions spécifiques pour les personnes en situation de handicap

3.2. Améliorer la communication et l'information pour plus de visibilité et de lisibilité des services

- Renforcer les acteurs de proximité dans le rôle de relais d'information et d'orientation vers les services existants
- Développer les lieux d'informations de proximité et améliorer le contenu et la forme des informations données pour une meilleure compréhension de tous

3.3. Améliorer la coordination entre les acteurs intervenant dans le champ social, éducatif, de la santé ... pour plus d'efficacité et de cohérence dans les parcours

- Développer les instances de travail partenarial et le travail en réseau interprofessionnel
- Mettre en place un outil d'observation sociale sur le territoire
- Améliorer la coordination et le partenariat entre les acteurs de santé du territoire

3.4. Faciliter l'accès aux soins : lutter contre la désertification médicale, favoriser la prévention

- Favoriser la prévention santé et le bien-être par le sport
- Renforcer la dynamique de prévention santé portée par le centre de santé Henri Dret et les partenaires
- Développer l'offre de soins dans les quartiers prioritaires (installation de praticiens, réflexion sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, dépistages...)
- Informer les publics des initiatives et dispositifs santé
- Favoriser la création d'un Point Accueil Ecoute Jeunes
- Fluidifier le parcours de santé et prévenir les ruptures de droits en renforçant le partenariat avec la CPAM

Initiatives en matière de prévention qui pourraient être menées en lien avec l'Agence Régionale de Santé :

- La lutte contre les inégalités d'accès et de recours au **dépistage** sera renforcée dans le cadre du plan cancer 3.
- Les **conseils locaux de santé mentale** prévus par le plan psychiatrie et santé mentale seront mis en place, au titre du projet régional de santé.
- Une offre de prévention adéquate sera garantie dans les quartiers prioritaires, notamment en matière de **vaccinations**, d'examens et de bilans de santé, de **prévention de l'obésité**, de consultation et d'information en matière de **vie sexuelle et de contraception**, de **dépistage des maladies chroniques**, ainsi que d'accueil et consultations dans le domaine des **addictions**.
- L'ARS sera associée aux politiques de rénovation urbaine conduites par l'Etat et ses partenaires afin de réduire les risques sanitaires liés à l'habitat, en particulier dans le cadre des programmes soutenus par l'**ANRU**, les programmes de rénovation des quartiers et d'amélioration de l'habitat ou de lutte contre l'**habitat indigne ou insalubre**.

3.5. Développer des actions spécifiques à destination des seniors (logement, lutte contre l'isolement, accompagnement social)

- Lutter contre l'isolement en proposant une offre d'animation et de loisirs adaptée en complément de celle des associations et autres structures (coordination)
- Développer les actions de prévention auprès des seniors et favoriser le bien vieillir
- Améliorer la coordination entre les acteurs locaux du maintien à domicile
- Favoriser le partage de savoirs et les échanges avec les nouvelles générations

Un enjeu transversal : Développer la coordination, la coopération, la complémentarité dans les quartiers pour plus de cohérence dans les interventions et réfléchir à des pilotages thématiques à des fins d'efficacité de l'action publique.

II.3. EN MATIERE DE CADRE DE VIE ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Cet axe vise à identifier les conditions d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires et de veille, en intervenant sur l'aménagement urbain et l'appropriation des espaces de vie par les habitants. Cet axe revêt une importance particulière pour le Contrat de Ville puisque le territoire va accueillir de nombreux chantiers dans les prochaines années. D'importantes interventions urbaines sont aujourd'hui initiées sur les quartiers prioritaires, qui n'ont jusqu'alors fait l'objet que d'interventions ponctuelles et qui en ont aujourd'hui réellement besoin. L'approche retenue vise à développer la cohérence des interventions urbaines et sociales dans les quartiers,

coordonnée à l'échelle de la ville, pour répondre aux défis d'appropriation de ces espaces en changement, d'arrivée de nouvelles populations, et de valorisation du territoire.

Eléments de diagnostic

Des contraintes urbaines fortes, mais un territoire stratégique, aux qualités paysagères certaines

Villeneuve-Saint-Georges accueille plusieurs infrastructures qui segmentent la ville. Elle est traversée du Nord au Sud par la RN6 et une emprise ferroviaire très imposante. La commune, à proximité de l'aéroport d'Orly, est soumise aux nuisances du bruit de l'aéroport dont les contraintes réglementaires sur une large part du territoire communal conditionnent la construction de logements à la décision de l'Etat. Si ces infrastructures lui garantissent une excellente desserte, elles constituent des contraintes urbaines fortes. La Ville se situe également dans une zone fortement exposée aux risques naturels (inondations et mouvements de terrains) faisant l'objet de réglementations spécifiques.

Malgré ces formes urbaines contraignantes, la Ville présente des qualités paysagères certaines. Elle abrite des parcs (Beauregard en centre ville et Saussaie Pidoux au Nord), et les quartiers comprennent de nombreux espaces verts. Les berges de la Seine et de l'Yerres constituent aussi des espaces naturels, en cours d'aménagement ou de renaturation. Le coteau ouvre des perspectives sur le grand paysage du sud de l'Île-de-France Elle possède aussi un patrimoine architectural remarquable, protégé par une aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP). La Ville constitue en outre un territoire charnière des stratégies territoriales, intégrée à d'importantes dynamiques et réflexions métropolitaines. Elle fait partie du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis, Seine-Amont (OIN ORSA). Elle constitue un territoire stratégique au sein du Grand Orly sur lequel s'élabore un Contrat de Développement d'Intérêt Territorial (CDIT).

Le renouvellement urbain à Villeneuve-Saint-Georges, des projets en cours sur l'ensemble des quartiers

La commune compte 13 212 logements, dont 12 340 résidences principales en 2011, et 4 800 logements locatifs sociaux (39% des résidences principales). 7 800 ménages sont actuellement demandeurs d'un logement social²⁶, et le faible taux de rotation des logements sociaux (4%, environ 200 logements libérés par an) ne permet pas de résorber la pression de la demande.

Le parc de logement est ancien, 60% du parc privé a plus de 60 ans. Selon l'ARS, plus d'un tiers des arrêtés d'insalubrité pris dans le Val-de-Marne concernent la commune de Villeneuve-Saint-Georges. 36% du parc privé du centre ville est potentiellement indigne. 1 ménage sur 4 y vit sous le seuil de pauvreté. La sur-occupation des logements est également importante avec des phénomènes de sous-locations et d'hébergements. Le territoire est également confronté aux problématiques de dégradation des copropriétés.

20% du parc social a plus de 60 ans. Il présente des signes de vétusté, notamment sur certains immeubles de l'OPH. Villeneuve-Saint-Georges n'a pas bénéficié des financements de l'ANRU jusqu'à présent sur les grands ensembles d'habitat collectif, excepté en ce qui concerne la requalification de la cité du Bois Matar (opération isolée priorité 3), patrimoine de l'OPH. Pendant la décennie précédente, les interventions en termes de renouvellement urbain sont donc restées limitées, résultant de l'initiative des bailleurs ou du protocole CGLLS pour l'OPH.

Des projets ambitieux de renouvellement urbain ont été récemment lancés sur tous les quartiers de la ville :

- **Projet de requalification du centre ville**, au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

²⁶ Au titre du fichier régional

Ce projet a pour ambition d'enrayer le processus de dégradation et de paupérisation du centre ville. Il engage une restructuration urbaine et sociale importante grâce à la mise en place de dispositifs complémentaires (ZAC multi-sites ; OPAH-RU, DC2I). Les interventions porteront sur l'habitat, les transports, les commerces, les équipements et espaces publics.

- **Projet de rénovation urbaine sur le quartier Nord**, esquissé dans le cadre d'une étude urbaine pilotée par la Ville en 2013. Il préconise des interventions à prévoir sur l'habitat, les équipements, espaces publics, les activités commerciales et de service. Retenu au titre du NPNRU, en tant que « quartier d'intérêt national », le projet sera affiné et précisé au travers d'un protocole de préfiguration.
- **Projet de renouvellement urbain sur le Plateau-Pologne**
 - o *Projet d'aménagement du secteur Pologne*. Le projet prévoit principalement la création de 450 logements, d'un équipement commercial de 17 000 m² et d'un équipement public. Une ZAC a été créée en 2013 et l'aménageur désigné en 2014. La réalisation du projet est conditionnée à la libération des terrains et donc au relogement des occupants du site, majoritairement issus des communautés des gens du voyage.
 - o *Sur l'ensemble du territoire Plateau Pologne* : les interventions porteront sur l'habitat, les transports, les commerces, les équipements et espaces publics. Retenu au titre du NPNRU, en tant que « quartier d'intérêt national », le projet sera affiné et précisé au travers d'un protocole de préfiguration.
- **Projet de renouvellement urbain du quartier Triage**, par le lancement d'un « appel à idées » auprès des habitants pour imaginer le devenir du secteur.
- **Projet de requalification du quartier Belleplace-Blandin**, portant sur la renaturation des berges de l'Yerres et la réduction de la vulnérabilité du quartier et de ses habitants au risque inondation.

La qualité de vie, une préoccupation prégnante pour les habitants et les acteurs de proximité

La Ville est bien desservie par le RER D, depuis et vers Paris. Malgré cette bonne desserte, certains habitants sont peu mobiles, et se déplacent difficilement jusqu'au centre ville, ou à l'extérieur de leur quartier. Des rivalités inter quartiers perdurent, menant parfois à des règlements de compte violents. Les territoires vécus sont ainsi relativement cloisonnés, malgré l'existence de dessertes en transport.

A l'échelle de la ville, le taux d'équipement est relativement bon, même si certains souffrent d'un phénomène de vieillissement :

- structures de santé : 1 centre hospitalier, 1 centre municipal de santé, 3 PMI, des cliniques et centre de soin, un taux de médecin généraliste dans la moyenne de l'aire urbaine de Paris (0,8 médecin pour 1000 habitants)
- espaces de loisirs : gymnases, stades, une piscine, deux espaces de médiathèque, un conservatoire, un théâtre
- commerces : le taux d'équipement en commerce est d'1,8 commerces pour 1000 habitants, au dessus de la moyenne observée à l'échelle de l'aire urbaine, qui est d'1,3 commerces pour 1000 habitants.

Si la Ville est plutôt bien dotée en équipements, ceux-ci ne sont pas répartis équitablement sur les différents quartiers. Par exemple, le quartier Nord souffre de désertification médicale : aucune structure de santé n'y est présente, le taux de médecins généralistes y est très bas. Les commerces sont concentrés sur le centre ville (2/3) et peu diversifiés. Le quartier du Plateau souffre quant à lui d'un manque de structures commerciales.

L'absence de vie de quartier, et le manque de mise en valeur de l'environnement n'incitent pas à porter attention à l'entretien et au respect du lieu de vie. Des phénomènes de dégradations et de délinquance sont ainsi parfois observés sur les quartiers prioritaires, laissant planer un sentiment d'insécurité diffus sur le territoire.

Enfin, les projets urbains en œuvre sur les quartiers prioritaires et l'arrivée de nouvelles populations vont générer des besoins nouveaux en services de proximité et donc en équipements. La Ville aura besoin du soutien de ses partenaires pour répondre à cette demande future.

Etat des lieux des actions et des partenariats

Le lancement de l'ensemble des projets urbains a généré une dynamique de coordination partenariale sur les quartiers :

- Le projet urbain sur le quartier Nord continue de mobiliser les acteurs municipaux, partenaires institutionnels, bailleurs, associations, habitants. Un référent a été nommé au sein des services de la ville pour mettre en place des réunions de coordination sur les thématiques enfance/jeunesse, « Agir et vivre ensemble », GUP.
- Le projet de requalification du centre ville est aujourd'hui l'une des actions phare du projet de Ville. Une convention pluriannuelle a été signée avec l'ensemble des partenaires (ANRU, ANAH, CG, Etat, Ville, EPA ORSA, Action Logement) et permet une mobilisation d'ampleur sur l'habitat, mais aussi sur les transports, le stationnement, l'offre commerciale ou les équipements et espaces publics. Un référent a été nommé au sein des services de la Ville pour coordonner les différentes problématiques de gestion courante.
- La réalisation du projet de ZAC de la Pologne nécessite la mobilisation des partenaires nationaux et départementaux pour engager le processus de relogement des occupants du site et ainsi répondre à la question de la libération du foncier de la ZAC de la Pologne.
- D'autres projets sont en cours sur le quartier du Plateau
 - réhabilitation à poursuivre sur la cité du Bois Matar
 - construction de l'école du Plateau
 - construction par le groupe Expansiel/Valophis de 115 logements
 - construction de 132 logements locatifs sociaux par le groupe Ametis/bailleur Le logement urbain
 - construction d'une résidence intergénérationnelle de 76 logements locatifs sociaux
 - le Téléval, téléphérique urbain respectueux de l'environnement, mettra le Plateau à moins de 15 minutes de la station de métro « Créteil Pointe du lac » en 2018.
 - construction d'une base logistique pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris située à Valenton, en limite de Villeneuve, travaillant en synergie avec le Fort
- La Ville pilote une démarche d'urbanisme concerté avec l'ensemble des partenaires publics et privés sur le quartier Triage pour mettre en œuvre le projet urbain.

Des difficultés à pallier et des opportunités à saisir

Des freins structurels importants :

- Un parc de logement vieillissant parfois vétuste
- Un sentiment d'enclavement dû à la structure du bâti
- Un manque de commerces et de vie de quartier sur les quartiers périphériques de la ville
- Un taux d'équipement inégal selon les quartiers

- Un sentiment diffus d'insécurité
- Un manque d'appropriation et de considération pour les lieux de vie

Des dynamiques positives :

- Des projets initiés sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille
- Une attention particulière portée à l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie en évolution
- Une recherche de cohérence entre intervention urbaine, sociale et gestion courante
- Une mobilisation large des partenaires

Enjeux, objectifs stratégiques et déclinaison opérationnelle

1^{er} enjeu : Améliorer la « qualité de vie » quotidienne des habitants dans une logique de développement durable

1.1. Travailler sur l'amélioration de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité

- Poursuivre la dynamique de recomposition urbaine coordonnée à l'échelle de la ville et des quartiers
- Rechercher de réponses adaptées (réhabilitation, restructuration lourde, démolition-reconstruction) aux problématiques de dégradation du bâti des ensembles d'habitat social ou privé avec une exigence particulière sur la qualité de la composition urbaine, architecturale et paysagère
- Intégrer les problématiques de valorisation du patrimoine architectural et paysager, la maîtrise des risques et nuisances, les problématiques énergétiques

1.2. Améliorer le cadre de vie

- Intervenir sur le développement, la valorisation ou l'amélioration de la trame viaire, des espaces extérieurs, des espaces verts de proximité pour ouvrir les quartiers, retrouver des cheminements lisibles et des espaces de rencontre de qualité, en adéquation avec les usages
- Dynamiser les démarches de Gestion Urbaine de Proximité

La GUP est déjà initiée sur le Quartier Nord. La désignation de deux référents sur le Quartier Nord et le centre ville permet de mieux coordonner les actions municipales et répondre aux problématiques de gestion courante.

- Sensibiliser l'ensemble des publics au respect des lieux de vie, notamment sur le tri des déchets, et plus généralement les éco gestes
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté dans la durée, tout en anticipant les évolutions futures

1.3. Améliorer la mobilité, diversifier les transports

- Améliorer l'accessibilité des quartiers prioritaires et des quartiers de veille à toutes les échelles, en favorisant les déplacements franciliens mais également les liaisons locales
- Optimiser les interconnexions et améliorer sensiblement le confort des usagers par la rénovation du bâtiment gare du centre ville et de ses abords dans le cadre du schéma de modernisation du RER D
- Poursuivre avec le STIF l'amélioration du réseau de bus et son adaptation aux besoins des habitants
- Offrir une desserte plus rapide pour les habitants du Plateau vers et depuis Paris grâce au projet de téléphérique urbain Téléal
- Améliorer l'axe de transport Est-Ouest avec la mise en place du tram-train Sucy-Orly (2 stations à Villeneuve-Saint-Georges aux abords du Quartier Nord) qui permettra de mieux desservir les zones d'emplois (pôle d'Orly, Créteil, Val-de-Bievre, Saclay)

1.4. Améliorer l'équilibre de l'offre de logements et de diversification

- Offrir la possibilité d'un parcours résidentiel adapté aux souhaits et aux besoins des habitants (décohabitation, familles, personnes âgées...)
- Garantir davantage d'équilibre social par une attention particulière portée sur la politique d'attribution des logements sociaux

1.5. Prévenir et résorber les situations d'habitat indigne et de dégradations des copropriétés

- Poursuivre la mobilisation sur le repérage et le suivi des situations individuelles et collectives d'habitat indigne
- Concentrer les efforts sur la prévention et les aides à l'amélioration des logements (OPAH-RU)
- Lutter contre les situations de précarité énergétique en s'adressant aux propriétaires bailleurs et occupants (« Plateforme Rénovation Énergétique pour Tous », avec l'intervention de deux ambassadeurs du Conseil Départemental 94)

2^{er} enjeu : Favoriser l'appropriation positive et le respect des lieux de vie

2.1. Favoriser le lien social, la vie collective, le sentiment d'appartenance, l'accueil des nouveaux arrivants pour un quartier mieux respecté

- Restaurer l'intérêt des Villeneuvois pour le patrimoine et l'histoire de leur quartier et les faire découvrir aux nouveaux arrivants
- Favoriser l'association des habitants pour développer des projets collectifs de valorisation de leur quartier

2.2. Travailler sur le sentiment d'insécurité et la tranquillité publique

- Intégrer cette notion dans les projets urbains (le sentiment d'insécurité peut résulter de certaines formes architecturales et urbaines, notamment constructions sur dalles, passages couverts)
- Prévention des dégradations, des atteintes au cadre de vie et de l'insécurité dans les espaces et les grands équipements

La stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance pose cet axe comme prioritaire. L'ensemble des objectifs et des actions énoncé au sein de cet axe est intégré au pilier Renouveau urbain du Contrat de Ville pour leur déclinaison dans les quartiers prioritaires.

2.3. Le devenir du centre ville, un levier pour le changement d'image de la ville

- Grâce au PNRQAD lancé sur le centre ville, redonner au secteur un statut de centre ville en valorisant son patrimoine, son excellente accessibilité, son animation urbaine tout en éradiquant l'habitat insalubre, en reconstituant une offre de logement et de commerce de qualité et en requalifiant ses espaces publics.
- Articuler au mieux le centre ville avec les autres polarités d'activités et d'équipement du territoire (quartier Nord, Plateau, Triage notamment)

3^{ème} enjeu : Favoriser l'articulation entre le volet social et le volet urbain

3.1. Travailler l'accompagnement des populations concernées par les projets urbains

- Etendre le dispositif de relogement mis en place dans le cadre du PNRQAD centre ville aux quartiers NPNRU
- Poursuivre la restructuration de l'offre commerciale dans un objectif de qualité et de pérennité (cf. Pilier développement économique)
- Encourager l'insertion des populations des quartiers en lien avec les projets urbains via le dispositif des clauses d'insertion (cf. Pilier développement économique)
- Favoriser le développement d'actions valorisant la mémoire des quartiers
- Susciter l'émergence de projets artistiques et culturels en lien avec les transformations urbaines (partenariat envisagé avec l'association Pour un monde meilleur)

3.2. Favoriser l'association des habitants, des acteurs économiques à la définition et à la mise en place des projets urbains

- Impliquer les Conseils citoyens dans l'élaboration des projets urbains
- Mise en place des Maisons du Projet dans les quartiers NPNRU
- Développer les actions de concertation avec les habitants, les associations et les acteurs économiques

3.3. Créer de nouveaux équipements répondant aux besoins d'une population en augmentation

- Augmenter la qualité d'accueil des équipements scolaires pour répondre aux besoins actuels et futurs
- Repenser ou créer des équipements structurants pour développer le lien social dans les quartiers

3.4. Être vigilant sur la gestion des chantiers avec un objectif de développement durable

- Anticiper la gestion des chantiers en amont afin de réduire au maximum les contraintes
- Pendant les chantiers, proposer des modalités de suivi et de résolutions des problématiques liées à la sécurité, la propreté...

3.5. Intégrer les nouveaux projets dans le territoire existant et créer des liens entre les nouveaux arrivants et leur environnement

- Prendre appui sur les structures associatives créatrices de lien social
- Ouvrir les quartiers et favoriser les échanges interquartiers à travers les aménagements urbains

Les enjeux de renouvellement urbain sont souvent appréhendés à l'échelle des projets. Ayant une réalité « physique », ceux-ci s'incarnent dans un territoire aux contours précis. La stratégie de renouvellement urbain ne saurait néanmoins être constituée d'une juxtaposition de projets sur les quartiers. La thématique invite à porter une attention particulière à la cohérence des projets entre eux, et favoriser l'articulation entre le volet social et urbain, enjeu prégnant du Contrat de Ville.

Plans, schémas concernés et politiques publiques mobilisables :

Les différents projets urbains s'intègrent tous dans des documents stratégiques définis à l'échelle de la ville et du grand territoire, qui assurent la cohérence d'ensemble :

- Le Programme Local de l'Habitat prévoit la construction de 275 logements/an sur 6 ans, dont 45% de logements sociaux à terme. Chaque opération de construction neuve de logements, menée individuellement dispose de sa propre programmation (sociale, typologie de logements, réponse aux besoins des habitants). Pris collectivement, ces projets s'inscrivent dans les objectifs chiffrés et orientations du PLH. Une attention particulière est également apportée à la production de logements adaptés à certains besoins particuliers (personnes à mobilité réduite, ...)
- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été renouvelé en 2014, pour trouver des réponses adaptées aux problématiques d'insécurité, entre prévention et sanction. Il comporte notamment un axe de travail pour prévenir les dégradations, les atteintes au cadre de vie et l'insécurité dans les espaces publics et privés. Il s'inscrit dans un objectif de tranquillité publique et de qualité des espaces
- Le PLU de la ville a été mis en révision, notamment pour permettre la réalisation des différents projets urbains

- L'Agenda 21 priorise des actions qui concourent à améliorer la qualité de vie des habitants sur les champs du développement durable en général et, plus particulièrement, sur la propreté de la ville, la performance énergétique ...
- Le Contrat de Développement d'Intérêt Territorial : La Ville est engagée depuis fin 2011 aux côtés de 13 communes et 3 intercommunalités du Val-de-Marne et de l'Essonne dans l'élaboration d'un Contrat de Développement d'Intérêt Territorial (CDIT) avec l'Etat, appuyé par les deux Conseils départementaux concernés et la Région Ile-de-France. La signature du document final devrait aboutir en 2015. Le CDIT définit sur 15 ans une stratégie de développement territorial articulant les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, de l'environnement et du développement économique et culturel. Le CDIT intègre notamment un volet Politique de la Ville, qui développe les principaux enjeux identifiés dans le présent Contrat de Ville
- Une Opération d'Intérêt National et un établissement public Orly Rungis Seine Amont (Etat, Conseil départemental, 12 communes) : La Ville fait partie du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis - Seine-Amont (OIN ORSA) créée en mai 2007 et mise en œuvre par un établissement public d'aménagement, l'EPA ORSA. Il s'agit d'une structure partenariale associant l'État, la région Île-de-France, le département du Val-de-Marne et les douze communes concernées, chargée d'assurer le pilotage stratégique en mettant en cohérence les enjeux structurants (sociaux, économiques, environnementaux, fonciers, transports ...) et l'ingénierie opérationnelle des grands projets d'aménagement

Pour les deux quartiers reconnus d'intérêt national dans le cadre du NPNRU, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est lancée conjointement par l'ANRU et la Ville. Elle a pour objectif de développer une stratégie urbaine globale à l'échelle de la ville en lien avec le Contrat de Ville. Elle permettra de vérifier les relations entre les quartiers prioritaires, mais également d'affiner les objectifs opérationnels et les modes de pilotages possibles, actant ainsi la transformation du projet en opération.

Cette mission se concrétisera par l'élaboration puis la signature d'un ou des protocoles de préfiguration. Ceux-ci ont pour but d'arrêter le projet en lien avec l'ANRU, prévoir le financement des études, définir l'équipe projet et fixer le programme de travail détaillé nécessaire pour aboutir à une convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

II.4. LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

Pour chacun des trois piliers (développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale), une attention particulière sera portée aux thématiques transversales :

Jeunesse

Si elle a un impact fort sur le budget de la Ville, la jeunesse de la population villeneuvoise est avant tout un formidable potentiel à développer et à valoriser.

Villeneuve-Saint-Georges est particulièrement jeune. 38% des Villeneuvois ont moins de 25 ans (5 points de plus que la moyenne départementale), en augmentation de 7% depuis 2006. L'augmentation la plus forte concerne les enfants de 3-10 ans (+ 15% sur la même période contre 5% seulement sur le département²⁷). Cette jeunesse, à l'image de la Ville, est également très diverse. Ainsi, en quelques années, plus de 25 classes ont été ouvertes, dont plusieurs UP2A pour répondre aux besoins des élèves nouvellement arrivés, nombreux à Villeneuve-Saint-Georges.

La Ville se distingue également par son fort taux de déscolarisation et des phénomènes aigus de décrochage scolaire, dans un contexte social et parental fragile. La lutte contre le décrochage et pour la réussite scolaire de tous, dès le plus jeune âge est donc un enjeu important (voir pilier cohésion sociale). Outre des problématiques de petite délinquance et de trafic qui concernent une minorité de jeunes, les acteurs observent que certains jeunes sont en proie au désœuvrement. Beaucoup manquent de qualification, de mobilité ou encore n'ont pas les codes qui leur permettraient de s'insérer professionnellement, voire socialement. Les difficultés d'hébergement sont particulièrement prégnantes sur le territoire, et la figure du jeune dépourvu de relais familiaux ou en conflit avec ceux-ci, est souvent relevée par les acteurs.

La Ville possède un Service Municipal Jeunesse depuis plus de 20 ans, présent dans l'ensemble des quartiers grâce au PIJ et aux Maisons Pour Tous. Bien que ces lieux proposent des actions variées, les animateurs notent que les jeunes sont de plus en plus difficiles à toucher, ce qui pose la question des modes de communication à destination de la jeunesse. L'offre proposée, si elle s'appuie sur une étude fine des besoins des jeunes²⁸, ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes. Une commission Jeunesse a récemment été créée et structurée en groupes de travail pour rassembler les partenaires et les jeunes et ainsi construire ensemble des actions adaptées. Un Café des jeunes a été mis en place pour offrir aux jeunes un lieu de débats, encadrés par des animateurs de la Ville. Des acteurs tels que les éducateurs spécialisés (Pluriels 94), le centre social Asphalté ou des associations telles qu'Arc En Ciel, SOW, certaines associations sportives qui développent des actions spécifiques, constituent des interlocuteurs essentiels pour les jeunes des quartiers.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, la Mission locale et les partenaires locaux de l'emploi participent activement à la mise en œuvre des actions emploi et insertion pilotées par la Ville (ex : barnums emplois itinérants dans les quartiers). Certains acteurs font cependant état d'un manque de moyens humains et matériels pour faire face à une population jeune de plus en plus nombreuse et précarisée. Ils souhaitent poursuivre le travail engagé pour améliorer la coordination sur ce sujet. L'absence de CIO sur le territoire est enfin un frein à une bonne information pour l'orientation professionnelle des jeunes, particulièrement des allophones.

La Ville a fait le choix d'aider les jeunes demandeurs de logement social à acquérir les principes d'autonomie et de gestion du logement en lui facilitant l'accès aux 333 studios qui leur sont

²⁷ Source : INSEE, RP 2011 et 2006.

²⁸ Diagnostic à l'échelle de la ville par un sociologue de l'Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire (IJEP) en 2013.

spécialement réservés au sein de la structure pour jeunes travailleurs, gérée par l'ALJT, patrimoine de Logirep, au Plateau. Au terme de leur séjour au sein de la structure, les dossiers des jeunes sont prioritairement proposés par la Ville aux bailleurs de la commune, sur le contingent de logements communaux, libérant ainsi des studios au sein de l'ALJT qui pourront accueillir de nouveaux jeunes. La Ville a aussi proposé à ses partenaires bailleurs de réfléchir ensemble à la possibilité de proposer des contrats en colocation, à des jeunes célibataires, que l'expérience intéresserait.

A Villeneuve-Saint-Georges, la jeunesse occupe donc une place particulière tant pour son importance numérique que pour son rôle dans la ville de demain. C'est pourquoi la jeunesse apparaît aujourd'hui comme un axe d'intervention prioritaire dans la politique municipale. Un diagnostic sur la jeunesse villeneuvoise a été réalisé avec l'accompagnement de l'INJEP. Il a permis de revisiter les actions menées en direction de ce public spécifique pour les ajuster à l'évolution de leurs besoins, en leur donnant la parole.

Et parce que ces besoins sont multiples, l'action jeunesse invite aux partenariats, à la mobilisation et à l'implication de l'ensemble des acteurs dans les actions menées, services municipaux, associations, Education nationale, entreprises La prise en compte de ce public doit donc être présente dans tous les aspects de la vie locale, pour adapter l'offre de services aux besoins des jeunes (en matière de culture, culture numérique, loisirs, sports, emploi, santé, logement...).

Cette Politique Jeunesse revisitée est ainsi construite autour de :

- ▶ Trois principes méthodologiques :
 - ▶ une organisation par pôle de développement des actions
 - ▶ un pilotage des actions dans chaque axe de travail par un pilote unique, chargé de coordonner les actions dans chacun des axes
 - ▶ un partenariat d'action en interne et externe de la Ville qui passe par la transversalité et le partage d'informations

- ▶ Quatre axes prioritaires opérationnels, pleinement intégrés dans les orientations des différents piliers :
 - ▶ développer la citoyenneté, la participation et la valorisation des jeunes
 - ▶ développer l'information, la connaissance des métiers et l'insertion des jeunes
 - ▶ prévenir les risques de déviations
 - ▶ réussite éducative et prévention du décrochage

Observation des discriminations

La lutte contre toutes les discriminations est une priorité du projet de territoire pour une ville plus solidaire. La Ville est engagée pour l'Égalité quelle que soit l'origine, la religion, le sexe, l'âge...

Les acteurs du territoire doivent encore se construire une culture commune sur cette question pour développer un véritable axe de travail partenarial.

La Ville a néanmoins identifié des points de vigilance particuliers pour les luttes contre les discriminations :

- territoriales dans l'accès aux services et aux droits : permettre à tous les habitants un égal accès aux services publics (aux droits, à la santé, à la sécurité, au service public de l'emploi ...) et à un commerce de proximité quel que soit son quartier d'habitation

- linguistiques : permettre aux Villeneuvois de toute origine un accès facilité à la langue et aux codes culturels français

- à l'emploi (stigmatisation en fonction du quartier, de l'origine ethnique, du sexe ...)
- liées à l'orientation sexuelle
- liées aux handicaps
- liées à l'âge (jeunes, seniors)
- liées à la monoparentalité et aux violences conjugales

De plus une attention particulière sera portée sur la situation des femmes cumulant des handicaps les discriminant encore davantage (linguistique, culturel, économique, précarité ...) et qui en font un public prioritaire.

De manière plus opérationnelle, la Ville est engagée dans plusieurs dynamiques :

- Sensibilisation des professionnels aux questions des discriminations par des actions de formations (notamment via le Conseil régional)
- Partenariat en cours de mise en place avec la Cité de l'Immigration qui propose des outils pédagogiques et culturels intéressants pour valoriser la diversité des Villeneuvois
- Création d'une mission Handicap regroupant des services de la Ville et des partenaires pour le développement d'actions communes

Egalité hommes / femmes

Depuis 2008, la question des droits des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les violences sont des axes de travail forts pour la Ville. Plusieurs actions et initiatives ont été mises en œuvre, premier pas vers une politique d'égalité. La Ville souhaite donner à cette politique locale une plus grande ampleur avec l'implication de l'ensemble des services municipaux et des partenaires.

Diagnostic, Plan d'Action et Partenariats Institutionnels

Afin de permettre à la Ville de développer une véritable politique locale d'égalité et pour favoriser les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, il s'avère nécessaire dans un premier temps de réaliser un diagnostic. Ce travail sera utile pour identifier les inégalités sur le territoire et définir des priorités. Il servira également à recenser les actions déjà réalisées au sein de la collectivité dans le but d'identifier et valoriser l'existant.

Ce diagnostic pourrait être réalisé dans un premier temps en interne en s'appuyant sur le dispositif « Dovale ». Ce dispositif, établi par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, est un document de valorisation des actions locales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet outil a pour objectif de recenser et de mettre en valeur les actions mises en place par les collectivités territoriales en faveur de l'égalité des sexes.

A partir de ce premier diagnostic, pourra être lancée l'élaboration d'un plan d'actions concret, associant les partenaires locaux et institutionnels, dans une démarche participative avec les habitants et les Conseils citoyens.

Cette démarche permettra de poursuivre et développer certains partenariats déjà en place, notamment avec le Conseil départemental au travers du réseau villes initié par l'Observatoire de l'égalité.

Pour la mise en place de cette méthodologie la Ville a adhéré au Centre Hubertine Auclert et au Réseau « Territoires Franciliens pour l'égalité », plateforme d'informations, de formations, de ressources et d'expertise sur l'égalité hommes / femmes. Il propose également un accompagnement personnalisé dans le montage de projets, apporte un appui spécifique et des outils pour la mise en place d'une démarche d'éducation à l'égalité en milieu scolaire et périscolaire.

Initiatives locales et actions en faveur de l'égalité

De nombreuses initiatives et actions en faveur de l'égalité, des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes ont été prises depuis 2008 :

- Mise en place d'une permanence locale du CIDFF,
- Création d'un réseau contre les violences conjugales en partenariat avec la ville de Valenton,
- Signature de la convention « Un Toit pour Elle »,
- Journées de sensibilisation sur les violences faites aux femmes à l'attention des cadres municipaux,
- Réalisation d'un répertoire à destination des professionnels,
- Réalisation d'une plaquette d'informations pratiques à destination de la population,
- Journée à destination des professionnels sur l'impact et la répercussion des violences sur les enfants, dans le cadre du réseau Villeneuve-Saint-Georges/Valenton,
- Initiatives publiques dans le cadre du 25 novembre en partenariat avec les associations,
- Initiatives dans le cadre du 8 mars, journée internationale des droits des femmes,
- Arrêté contre les publicités sexistes,
- Information et sensibilisation des enfants aux questions d'égalité entre les filles et les garçons au travers du Conseil Municipal des Enfants,
- Animations et sensibilisation dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse de la Ville.

Pour le Contrat de Ville, il est donc nécessaire de s'inscrire dans la continuité des initiatives locales et des actions déjà menées en les faisant évoluer dans le cadre d'une politique globale. Il apparaît également nécessaire d'impulser une nouvelle dynamique, pour une action plus cohérente et présente dans les différents quartiers prioritaires.

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de cette thématique, des pistes d'actions se dégagent:

Désigner une référente sur cette thématique pour coordonner la démarche,

Renforcer la transversalité avec la création d'un Comité de pilotage pour établir le diagnostic et le plan d'actions,

Travailler cette thématique de manière intergénérationnelle en s'appuyant notamment sur le Conseil Municipal des Enfants, les services enfance et jeunesse, le Café des jeunes et le service seniors,

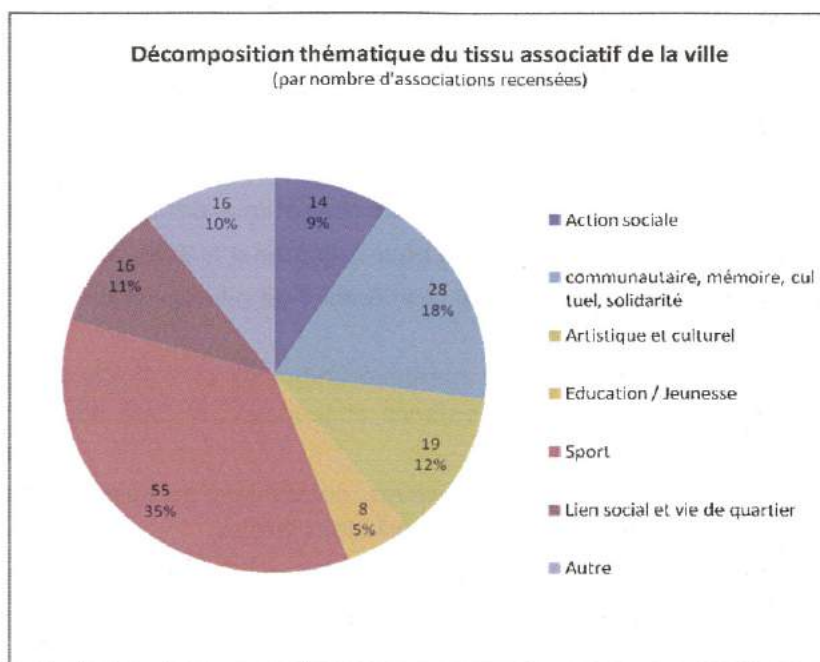
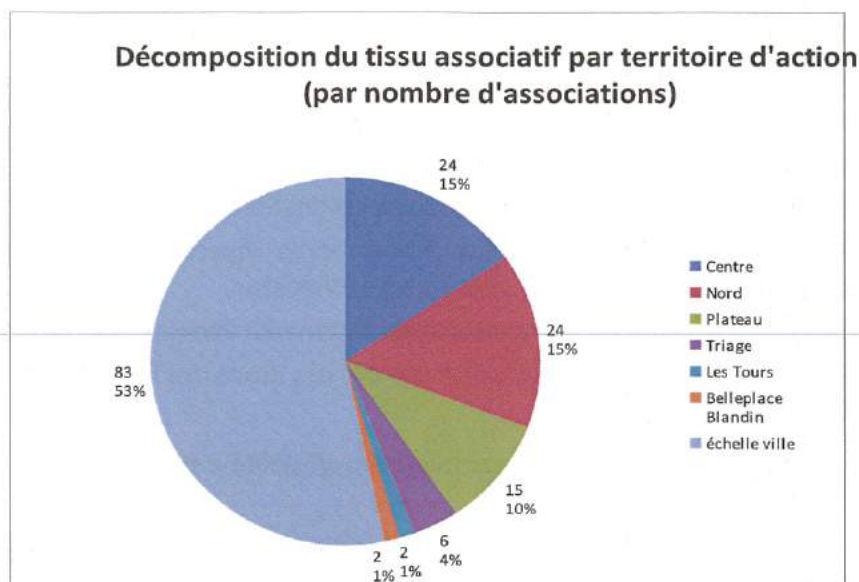
Favoriser le développement d'actions éducatives, notamment en partenariat avec l'Education nationale, les accueils de loisirs de la Ville et les associations locales,

Renforcer la sensibilisation des agents au contact du public pour se construire une culture commune et promouvoir les valeurs d'égalité hommes / femmes dans tous les domaines de l'action publique,

Promouvoir l'égalité hommes / femmes en milieu professionnel en lien avec le groupe de travail « emploi / insertion ».

II.5. LES ACTEURS ASSOCIATIFS, DES POINTS D'APPUI SUR LE TERRITOIRE

Avec plus de 150 associations implantées, Villeneuve-Saint-Georges bénéficie d'un tissu associatif dynamique, rassemblant de nombreux acteurs impliqués dans le développement social de la ville.



Une grande partie de ces associations a une action peu territorialisée et est ouverte sur la ville dans son ensemble. Si certains quartiers comme les quartiers Centre, Nord et Plateau accueillent un certain nombre d'associations qui y mènent une action à l'échelle « quartier », les quartiers Belleplace-Blandin, Les Tours et Triage sont moins dotés.

Plus d'un tiers des associations de la ville ont pour objet une activité sportive, répondant à une forte demande de la population villeneuvoise, notamment des jeunes. Les associations culturelles sont près de trois fois moins nombreuses, mais la ville bénéficie d'équipements tels qu'un théâtre, un conservatoire et des médiathèques qui mènent une politique active de sensibilisation des publics

éloignés de la culture. Les associations à vocation communautaire constituent une part importante de l'offre associative sur la ville, près d'une association sur cinq. Certaines d'entre elles proposent des activités culturelles et sportives. Ce phénomène varie cependant selon les quartiers : si ces associations représentent près de 30% des associations qui ont une action dans le centre ville, elles ne concernent qu'une faible proportion dans d'autres quartiers tel que le Plateau.

Un autre trait caractéristique du tissu associatif est le faible nombre d'associations intervenant dans le domaine social (actions d'accès aux droits, d'accompagnement administratif, linguistique ou de santé, d'insertion, de réussite éducative, ou de parentalité ...). En la matière, le paysage est polarisé par deux associations principales, d'une part Arc En Ciel au quartier Nord, et d'autre part le centre social Asphalte. Situé dans le centre ville, ce dernier est l'unique centre social de la ville et concentre de nombreux champs d'actions. Avec ces associations solides et bien identifiées des acteurs de la ville, des partenariats et des actions conjointes se tissent.

Au-delà de ces points d'appui, le tissu associatif demeure assez peu développé et diversifié pour une ville de cette taille. A travers l'objectif de territorialisation de l'action que s'est fixé la Ville, le Contrat de Ville apparaît comme une opportunité nouvelle de resserrer les relations entre la Ville et les associations, d'étendre les partenariats existants et de soutenir les plus petites associations qui peuvent être présentes dans les quartiers sans toujours être suffisamment outillées pour porter des actions dans la durée.

III. LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU CONTRAT

III.1. LE PILOTAGE DU CONTRAT

Les instances partenariales doivent permettre à la fois l'implication d'un partenariat plus étendu et un pilotage efficace. Ce pilotage reposera sur plusieurs instances. Un principe d'efficacité guidera la fréquence et le format des réunions de ces instances, qui pourront être amenées à évoluer sur la durée du contrat. Il est demandé à l'ensemble des partenaires de définir leurs représentants à chacune de ces instances pour un suivi partagé du Contrat de Ville. Des représentants des Conseils Citoyens seront associés au travail de ces instances.

Le comité de pilotage

Un Comité de pilotage du Contrat de Ville se réunit au moins 1 fois par an sur la durée du contrat en session plénière sous la présidence conjointe du Préfet et du Maire de Villeneuve-Saint-Georges, ou de leurs représentants.

Il inclut les signataires Contrat de Ville et en fonction des ordres du jour des partenaires associés :

- Monsieur le Préfet
- Madame le Maire
- Elus de Villeneuve-Saint-Georges
- Services de la Ville
- Services de l'Etat
- ANRU
- Agence Régionale de Santé
- Education nationale
- Procureur de la République
- OFII
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Chambre des Métiers
- Chambre de Commerce
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Bailleurs
- SNCF
- STRAV
- CAF
- Pôle Emploi
- Représentants des Conseils citoyens

Il constitue l'instance politique de gouvernance stratégique du contrat. Le Comité de pilotage valide le Contrat de Ville et ses évolutions. Il se prononce sur les priorités des programmations financières, suit sa mise en oeuvre et son évaluation dans toutes ses dimensions.

Le comité technique

Un Comité technique se réunit autant que nécessaire (1 fois par semestre a minima) sous l'impulsion de l'Etat et de la Ville (Déléguée du Préfet et chef de projet Politique de la Ville). Il mobilise les techniciens des différents partenaires du Comité de pilotage et ceux des structures publiques ou privées dont les compétences peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du Contrat de Ville :

- Services de l'Etat
- Services de la Ville
- Agence Régionale de Santé
- Education nationale
- OFII
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Services du Conseil Départemental
- Services du Conseil Régional
- Bailleurs
- SNCF
- STRAV
- CAF
- Pôle Emploi
- Chambre des Métiers
- Chambre de Commerce
- Représentants des Conseils citoyens
- Associations locales

Cette instance anime et suit la mise en œuvre du Contrat de Ville dans ses dimensions opérationnelles, territoriales et thématiques.

Elle peut s'appuyer sur les productions et propositions des groupes de travail, prépare le Comité de pilotage et notamment une proposition de programmation des actions.

Les groupes de réflexion thématiques par pilier

Les instances de pilotage du Contrat de Ville sont en lien étroit avec différents groupes de travail thématiques concernant les sujets abordés par le contrat.

Les groupes de travail par pilier (liste non exhaustive) :

- | | |
|--|---|
| Pilier Cohésion Sociale : | <ul style="list-style-type: none">- Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et groupes de travail- Comité de pilotage Analyse des Besoins Sociaux- Comité de pilotage Participation des Habitants |
| Pilier Développement Economique et Emploi : | <ul style="list-style-type: none">- Comités de pilotage et technique du Plan Local d'Application de la Charte Locale d'Insertion (PLACI)- Comité de suivi commerces PNRQAD |
| Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain : | <ul style="list-style-type: none">- Comités de pilotage liés aux Projets Urbains (PNRQAD, quartier Nord, Pologne, ...)- Toute instance instaurée pour le pilotage et le suivi des projets urbains et des démarches de Gestion Urbaine de Proximité développés dans les quartiers prioritaires et de veille |

Les groupes de travail spécifiques en lien avec les thématiques transversales (liste non exhaustive) :

- Comité de pilotage Egalité hommes / femmes
- Réseau intercommunal de lutte contre les violences faites aux femmes
- Commission Jeunesse et ses sous-commissions (communication, décrochage, projets jeunes, évolutions des MPT...)
- Groupe de travail lutte contre les discriminations (Mission Handicap nouvellement créée)

Les ateliers thématiques :

3 ateliers thématiques correspondant aux piliers du contrat ont été organisés pour l'élaboration du cadre stratégique et la définition partagée des grandes orientations du Contrat de Ville. Ils ont rassemblé des partenaires institutionnels et associatifs.

Ces instances pourront être réactivées à différentes phases du contrat pour continuer le travail de réflexion sur les orientations et les actions en lien avec ces thématiques.

III.2. LA PARTICIPATION DES HABITANTS A LA GOUVERNANCE ET AU SUIVI DU CONTRAT

La commune de Villeneuve-Saint-Georges s'est engagée depuis de nombreuses années à favoriser l'expertise d'usage des habitants (réunions de concertation, élaboration de l'Agenda 21, expérimentation d'une coordination des services au quartier Nord ou encore instances municipales participatives comme le Conseil Municipal des Enfants ou le Café jeune).

La place des habitants, leur participation aux projets et à l'amélioration des conditions de vie au sein de chacun des 5 quartiers prioritaires de notre commune, sont essentielles. La mise en place des Conseils citoyens est donc une étape nouvelle pour la collectivité. Elle renforce la volonté partagée avec l'Etat et l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville de prendre en considération la parole des habitants à tous les niveaux. Cette mise en œuvre progressive tendra à développer une culture territoriale de la participation des habitants. Avec 5 Conseils citoyens couvrant quasiment la totalité du territoire communal, la participation des habitants aura un impact sur la collectivité territoriale.

L'objectif des Conseils citoyens est d'être de véritables espaces participatifs, et permettre de co-construire la Politique de la Ville. La municipalité a, pour répondre à cet objectif, créé la « mission participation des habitants » sous l'impulsion d'un chef de projet et grâce à l'animation de deux adultes relais. Cette mission Participation a à charge, avec un Comité de pilotage composé d'élus et d'agents municipaux, d'accompagner les habitants à installer les 5 Conseils citoyens. Dans un premier temps ceux-ci sont prévus au quartier Nord puis à Villeneuve Triage et, dans un second temps, au Plateau, HBM-les Tours et au Centre ville.

La construction des Conseils citoyens nécessite un processus en plusieurs étapes et par quartier. Des rencontres d'information et d'échanges intitulées « Là où je vis, j'agis » démarrent sur deux quartiers en juin 2015, le quartier Nord et Villeneuve Triage afin de constituer, sur la base du volontariat, les premiers Conseils citoyens. Les autres rencontres devraient se dérouler au cours du second semestre 2015.

Après chaque rencontre, les chargés de participation des habitants (adultes relais) en lien avec le Comité de pilotage définiront avec les habitants les règles de fonctionnement du Conseil citoyen.

Néanmoins, un cadre commun est proposé. Un Conseil citoyen est composé de 20 à 30 personnes. Il est représentatif du quartier, à parité avec 50% d'habitants du quartier et 50 % d'acteurs locaux (associations, commerçants,...). Il sera à parité hommes / femmes et reflétera au mieux la

composition du quartier grâce à des critères de représentation par catégories socioprofessionnelles, par âge et par adresse (pour représenter les divers sous-quartiers). Il participera à toutes les instances de décision et de projets, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Il pourra faire des propositions et porter des projets pour le quartier. Il agira dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. La durée du mandat, le remplacement des membres démissionnaires seront fixés avec les habitants et pourront être ajoutés en annexes au Contrat de Ville avec la future charte des Conseils citoyens de Villeneuve-Saint-Georges.

La reconnaissance des Conseils citoyens par les pouvoirs publics pourra se faire officiellement en mairie ou dans le quartier, autour de la signature de la charte avec la présence de Madame la Maire, du Préfet et des partenaires.

Les premiers conseils seront installés au début de l'été 2015 jusqu'à la fin de l'année 2015. L'année 2016 sera consacrée à la formation et aux premiers projets des Conseils citoyens en fonction de leur rythme de vie, en partenariat et avec l'accompagnement de la mission « participation des habitants ».

La collectivité signataire du Contrat de Ville s'engage à mettre en place les Conseils citoyens dans le respect des dispositions fixées par la loi du 21 février 2014 et du cadre de référence élaboré par le CGET. L'installation des Conseils citoyens interviendra avant la fin de l'année 2015.

III.3. SUIVI ET EVALUATION

Plan d'actions annuel

Dans le cadre du Contrat de Ville, chaque année, un appel à projet sera publié auprès des acteurs associatifs et autres porteurs de projets pour développer et renforcer la cohérence des différentes actions à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Chaque action présentée devra comporter des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de vérifier son impact en lien avec les objectifs du Contrat de Ville.

Les Comités technique et de pilotage valident un plan d'actions Politique de la Ville établi chaque année avec les projets identifiés comme pertinents pour répondre aux problématiques visées en lien avec les objectifs du Contrat de Ville.

Ce plan d'actions comprend :

- La déclinaison des actions par pilier et thématiques transversales,
- le plan de financement du contrat,
- l'évaluation annuelle des actions et les propositions d'ajustements nécessaires.

Evaluation

La démarche d'évaluation devra permettre:

- de mesurer le renforcement des moyens de droit commun et des moyens spécifiques dédiés aux quartiers ciblés dans le Contrat de Ville. Les indicateurs de moyens proposés par l'État dans le cadre des conventions interministérielles pourront être mobilisés mais d'autres critères pourront émerger lors du travail partenarial qui sera mené pour élaborer le programme d'actions,

- de mesurer les réalisations et résultats produits, c'est-à-dire le bénéfice pour les habitants des quartiers au regard des indicateurs prescrits pour les différentes actions,
- d'ajuster les objectifs opérationnels et les actions tout en offrant une certaine souplesse pour prendre en compte également des propositions émanant des habitants (en particulier via les Conseils citoyens),
- de mesurer l'avancée des projets urbains.

Les Comités technique et de pilotage pourront proposer et valider des modalités d'évaluation complémentaires pour s'assurer de l'impact du Contrat de Ville sur la situation des différents quartiers.

En complément des évaluations annuelles, une évaluation à mi-contrat pourra être proposée aux partenaires avec l'appui d'un organisme extérieur pour réajuster les objectifs du contrat.

Observation de l'évolution des quartiers prioritaires et de veille

L'évolution de la situation des quartiers prioritaires pourra être mesurée grâce aux données par quartier fournies par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires. Les quartiers de veille feront également l'objet d'une observation à partir des données recueillies à l'échelle de l'IRIS.

Les membres des Comités techniques et de pilotage pourront proposer et valider des indicateurs complémentaires d'observation des quartiers sur le principe de mutualisation des outils d'observation des différents partenaires.

L'outil proposé dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux pourra aussi être actualisé permettant ainsi de compléter les indicateurs d'évaluation.

IV. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

IV.1. ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles (voir tableaux de synthèse en annexe). Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) :
 - Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC
 - Mettre en oeuvre la charte « entreprises et quartiers »
- Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :
 - Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
 - Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
 - Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
 - Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques
- Favoriser l'accession des résidents des QPV :

Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :

- Contrats d'avenir
 - CUI secteur marchand et non marchand
 - Contrats Starter
 - Adultes relais
- Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :

Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB
- Mettre en oeuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH

Cohésion sociale

Education et parentalité

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle
- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

Jeunesse

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

Sport

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

Egalité hommes / femmes

- Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes)
- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

Culture

- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

Discrimination

Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

Intégration

En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

Accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).

Prévention de la délinquance

Engagements pris dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, décliné en trois priorités :

- prévention des jeunes exposés à la délinquance,
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes,
- améliorer la tranquillité publique.

IV.2. ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges conduit depuis plusieurs années une politique volontaire de lutte contre les inégalités et de promotion de la justice sociale sur l'ensemble de son territoire. Elle impulse des dynamiques de changements pour ses quartiers prioritaires en s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de participation, et de respect des principes de la République.

Grâce à ce nouveau cadre de la Politique de la Ville que constitue le présent contrat, elle souhaite poursuivre cet effort au travers de nombreux engagements en lien avec les besoins repérés et en fonction des moyens dont elle dispose. Ces engagements, pour être tenus dans la durée, nécessitent plus que jamais la mobilisation de tous les partenaires pour concentrer les moyens de droit commun et les crédits spécifiques de la Politique de la Ville dans les quartiers prioritaires. Ce contrat est un outil pour atteindre l'objectif de rééquilibrage et rattrapage en faveur des quartiers.

Pour ce faire, la Ville assure, aux côtés de l'Etat, la coordination du Contrat de Ville, grâce à une ingénierie dédiée via le Service Politique de la Ville. En outre, cette coordination s'appuie sur des référents désignés au sein de différents services ayant des compétences dans les domaines cités pour assurer la coordination d'un pilier ou d'une thématique transversale du contrat.

Le pilotage technique interne repose sur la réunion d'un Comité de suivi associant aux référents les Directeurs Généraux concernés et travaillant à partir des orientations politiques portées par les élus.

Engagements généraux :

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville
- Agir et coopérer avec les partenaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville
- Mettre en œuvre les Conseils citoyens en lien avec le développement de la mission Participation
- Continuer à soutenir matériellement (locaux, matériels, bus...) et financièrement les associations, et poursuivre leur accompagnement en fonction de ses ressources

En matière de Cohésion Sociale :

- Poursuivre une politique jeunesse volontaire et partenariale dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les partenaires
- Elaborer un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes / hommes et de lutte contre les discriminations
- Développer la coordination linguistique
- Développer les services publics communaux dans les quartiers adaptés aux besoins des habitants
- Cofinancer le poste de Coordinateur CLSPD et mettre en œuvre la Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance

- Poursuivre les efforts en matière de qualité d'accueil des enfants et des jeunes sur les temps péri et extrascolaires et accompagner par des moyens adaptés la scolarisation des enfants en lien avec les partenaires dans le cadre des REP et REP + concernant tous les établissements de la Ville
- Participer au développement d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Impulser la réflexion pour faire évoluer les structures jeunesse vers des équipements intergénérationnels, interculturels à vocation sociale et familiale favorisant l'expression de chacun, facilitant le lien social et la coordination des actions de vie de quartier
- Mettre à disposition et entretenir les équipements publics dans les quartiers prioritaires
- Création d'un service seniors

En matière de Développement Economique et Emploi :

- Poursuivre la coordination partenariale insertion / emploi
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics et poursuivre l'implication des partenaires
- Maintenir l'engagement pris pour le recrutement de publics sous contrat d'avenir et plus généralement pour une politique de recrutement favorisant l'emploi local
- Participer au développement de l'économie sociale et solidaire, au développement de structures d'insertion par l'activité économique et à toute forme d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité
- Poursuivre le cofinancement de la Mission Locale
- Participer au développement des chantiers d'insertion, chantiers écoles...
- Réfléchir au déploiement du dispositif service civique sur le territoire

En matière de Renouveau Urbain :

- Poursuivre l'engagement pour les projets urbains dans tous les quartiers ciblés par le Contrat de Ville
- Mettre en place des Maisons des Projets dans les quartiers retenus au titre du NPNRU
- Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat pour un équilibre social en matière de logements
- Entretenir les bâtiments, voiries et espaces publics communaux
- Réfléchir à l'amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité dans les quartiers
- Coordonner les partenaires oeuvrant aux projets de Renouveau Urbain
- Impliquer, concerter les habitants et les Conseils citoyens

L'ensemble de ces engagements sera particulièrement travaillé en lien avec les besoins des habitants des 5 quartiers prioritaires et des 2 quartiers de veille de la Ville, représentant environ 65% de la population villeneuvoise.

IV.3. ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les Contrats de Ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité :

sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,

- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des Contrats de Ville :

- jeunesse
- égalité hommes / femmes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

IV.4. ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil départemental adoptera fin juin un rapport spécifique indiquant la volonté du Département d'être signataire du Contrat de Ville et détaillant ses axes prioritaires d'intervention en matière de politique de la ville. Dès que ces axes prioritaires seront validés, ils seront intégrés au présent Contrat de Ville par le biais d'un avenant.

IV.5. ENGAGEMENTS DE L'EDUCATION NATIONALE

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

- Améliorer les performances de notre système éducatif
- Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers Politique de la Ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'Education nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle,

l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite. C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées. En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'Education nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent Contrat de Ville.

IV.6. ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

En matière de Développement Economique et Emploi

A) RENFORCER LE DROIT COMMUN DE POLE EMPLOI AU BENEFICE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DOMICILIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE (QPV).

Les Engagements Pôle Emploi sur la formation :

- Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :
- SPO : délivrer les offres de service, orientation (conseillers + psychologues du travail)
- Ateliers VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Formations individuelles ou collectives
- Action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- Périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)
- Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :
- Mettre en œuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des demandeurs d'emploi (DE) QPV
- Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les DE des QPV

Les engagements de Pôle Emploi sur l'intensification des accompagnements :

- Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcés ». L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV les plus éloignés de l'emploi.

- Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le Contrat de Ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux DE des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.
- Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de PE
- Renouveler nos partenariats avec la Mission Locale et Cap Emploi

Les engagements de Pôle Emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

Sur les contrats aidés (CUI, EAV), PE s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral IDF du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de Pôle Emploi sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des demandeurs d'emploi habitant les QPV :

- Tenir compte des besoins spécifiques des DE du territoire pour les prestations mandatées de Pôle Emploi.
- Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :
 - Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, MIN, sanitaire et social)
 - Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, TH, seniors, recherche d'emploi, projet)
 - Jobs dating (TH, IAE, généralistes, jeunes,...)
- Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle Emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs smartphone, mini site mobile jeune, ...
- Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle Emploi
- Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le webdating (présélection par Pôle Emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle Emploi
- Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH

B) FAVORISER ET ACCOMPAGNER LES CREATIONS D'ENTREPRISES ET LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QPV

Les engagements Pôle Emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des TPE et PME

- Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle Emploi afin de promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.
- Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pôle-emploi.fr – CV en ligne –
- Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations
- Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils
- Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés...
- Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle
- Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités

- Promouvoir l'alternance

C) TRAVAILLER EN COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE SERVICES DES PARTENAIRES DANS LES QPV

Les Engagements Pôle Emploi pour « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle Emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

- Lever les freins périphériques à l'emploi des DE domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé
- Valoriser l'insertion (SIAE)
- Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, CFA...)
- Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, CCI, CMA, ADIE, Micro crédit...)
- Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux

IV.7. ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);

Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);

Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

- D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;

Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

IV.8. ENGAGEMENTS DE L'INSTITUTION JUDICIAIRE

En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en oeuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation à inscrire l'action des différents acteurs (institutionnels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes
- la gratuité du dispositif
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques
- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités

Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent compléter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les

victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quelle que soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val-de-Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- * d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble à l'ordre public - article L 2211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
- * de participer au CLSPD ou CISPD et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre
- * d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire - article 40 du Code de Procédure Pénale
- * d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurée spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur:
 - . les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la Sécurité Intérieure
 - . les suites réservées aux dénonciations article 40 du Code de Procédure Pénale
 - . aux décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire pour la mise en oeuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

* de préparer les mesures de rappel à l'ordre - article L 2211-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République

* de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction

* d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intérêt général - TIG -

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.

IV.9. ENGAGEMENTS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION DANS LE VAL DE MARNE

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.

IV.10. ENGAGEMENTS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé.
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).

- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des Contrats de Ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

IV.11. ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socio-économique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val-de-Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val-de-Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val-de-Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val-de-Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux Contrats de Ville que sont l'égalité hommes / femmes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

IV.12. ENGAGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX

En fonction des enjeux de chaque quartier, les bailleurs (Toit et Joie, Le Moulin Vert, ICF Habitat- la Sablière, Valophis Habitat, OPH de Villeneuve-Saint-Georges...) seront amenés à s'engager dans le cadre du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges, notamment à :

- Participer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) en lien avec la Ville en portant notamment une attention particulière à l'équilibre social dans les attributions de logements.
- Mettre en œuvre la rénovation et la restructuration de leur patrimoine en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, en adéquation avec les orientations stratégiques du présent Contrat de Ville et de manière coordonnée avec les projets urbains pilotés par la Ville. Ils seront notamment parties prenantes aux réflexions et à la réalisation des projets dans leur globalité dans le cadre des NPNRU.
- Participer activement au dispositif de relogement en lien avec les instances mises en place par la Ville.
- Etre partenaires avec la Ville concernant la stratégie commerciale dans les quartiers prioritaires.
- Participer activement au dispositif d'insertion professionnelle, entre autres pour les travaux concernant leur patrimoine, en lien avec la démarche développée par la Ville pour généraliser les clauses d'insertion. Plus généralement, il s'agit également pour les bailleurs sociaux de favoriser le recrutement de demandeurs d'emploi du territoire dans le cadre des renouvellements et créations de postes d'agent de proximité notamment.
- Mettre en place des actions en faveur du développement social urbain dans les quartiers prioritaires et de veille, en faveur de l'emploi, du lien social, ...
- Etre un relais d'information concernant les actions des associations et de la Ville auprès des locataires.
- Porter une attention particulière à la gestion courante et à l'entretien du patrimoine des bailleurs, avec un accent particulier sur la gestion des déchets en lien avec les services de la Ville.
- Porter une attention particulière aux populations vulnérables (porteurs de handicap, jeunes isolés, femmes subissant des violences, ...).
- Participer à l'animation des futures maisons de projet dans les quartiers NPNRU.
- Participer à la dynamique des Conseils citoyens, en informant et mobilisant notamment les locataires et en participant également aux démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) destinées à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, les problématiques d'usages et de gestion et ainsi assurer la pérennité du patrimoine.
- Porter une attention particulière aux problématiques de sécurité et de tranquillité résidentielle en lien avec le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

IV.13. ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL-DE-MARNE

Etablissement public géré par 35 membres élus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne représente et défend les intérêts généraux de l'artisanat val-de-marnais et accompagne le chef d'entreprise artisanale dans les différentes étapes de sa vie professionnelle : apprentissage, création, développement, formation continue, transmission...

Au service des territoires et des entreprises artisanales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne s'engage au côté de la Ville de Villeneuve-Saint-Georges dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de Ville qui entrent dans son champ de compétences.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat interviendra notamment dans les domaines suivants :

- accompagner la ville dans l'émergence d'un immobilier adapté aux entreprises artisanales ;
- sensibiliser et informer publics scolaires pour promouvoir les métiers de l'artisanat et l'apprentissage ;
- accompagner les porteurs de projet issus des quartiers prioritaires à la création d'entreprise ;
- professionnaliser les chefs d'entreprises artisanales implantées dans les quartiers prioritaires (conseils, formations et prestations d'accompagnement) ;
- favoriser la transmission/reprise des entreprises artisanales dans les quartiers prioritaires;
- Avoir une attention particulière sur les entreprises artisanales situées en quartiers prioritaires au regard des axes de travail et des actions définis dans la convention de partenariat pluriannuelle en date du 26 décembre 2014 entre la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

IV.14. ENGAGEMENT DE LA STRAV

La STRAV s'engage à mettre à disposition des moyens humains et matériels (à définir en fonction des actions) en matière de projets visant à :

- améliorer la compréhension de l'offre de transport sur le territoire,
- promouvoir l'offre existante auprès des populations et structures,
- participer aux projets d'adaptation de l'offre existante ou création de nouvelles offres visant à une meilleure mobilité sur le territoire et inter-quartiers,
- s'associer en fonction des besoins aux actions de médiation dans les quartiers,
- organiser des ateliers en partenariat avec les structures locales visant à faire connaître les métiers du transport et les parcours de formations,
- développer les liens avec la coordination emploi du territoire pilotée par la Ville,

- participer à la stratégie locale de sécurité.

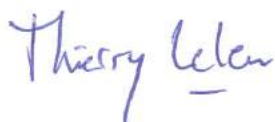
IV.15. AUTRES ENGAGEMENTS

Tout partenaire souhaitant s'engager dans le Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges pourra préciser ses engagements après la signature, par voie d'avenant.

>> SIGNATAIRES

Villeneuve-Saint-Georges, le 1^{er} juillet 2015

Pour l'Etat
Le Préfet du Val-de-Marne



Thierry LELEU

Pour la Ville de Villeneuve-Saint-Georges
Madame le Maire, Conseillère régionale
d'Ile-de-France



Sylvie ALTMAN

Pour le Conseil Régional d'Ile-de-France
Le Président ou son représentant



Jean-Paul HUCHON

Pour l'Education nationale
La Directrice Académique des Services de
l'Education nationale du Val-de-Marne
ou son représentant



Élisabeth LAPORTE

Pour Pôle Emploi
Le Directeur Territorial du Val-de-Marne
ou son représentant



Bruno PERON

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations
Le Directeur territorial Val-de-Marne et
Seine-et-Marne ou son représentant



Claude SCHNEEGANS

Pour l'Institution judiciaire
La Procureure de la République
ou son représentant



Nathalie BECACHE

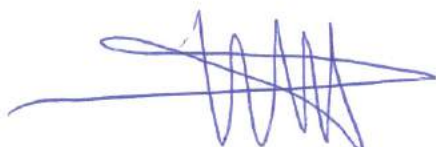
**Pour l'Office Français de l'Immigration et
de l'Intégration**

La Directrice Territoriale du Val-de-Marne
ou son représentant



Isabelle BELEAU-BRIARD

Pour l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué territorial du Val-de-Marne
ou son représentant



Eric VECHARD

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne
Le Directeur ou son représentant



Robert LIGIER

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne
Le Président ou son représentant



Jean-Louis MAITRE

Pour la STRAV
Le Directeur ou son représentant



Romain DE MONTBEL

Pour ICF Habitat La Sablière
Le Directeur général ou son représentant



Jean-Luc VIDON

Pour Le Moulin Vert
Le Directeur général ou son représentant



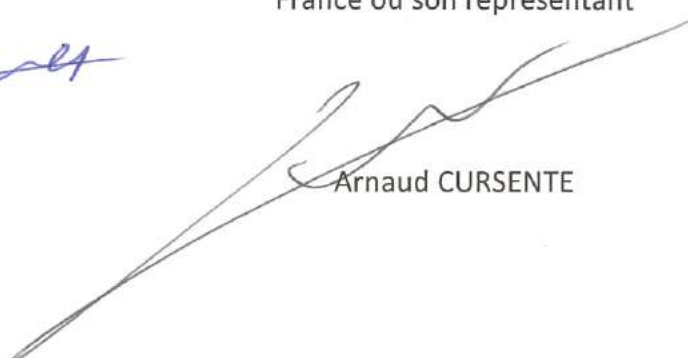
Fabrice GRANDCLERC

Pour l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges
La Présidente ou son représentant



Nathalie DINNER

Pour la SNI
Le Directeur d'Établissement SNI Ile-de-France ou son représentant



Arnaud CURSENTE

Pour Toit et Joie
La Directrice Générale ou son représentant



Michèle ATTAR

Pour Valophis Habitat
La Chef d'Agence ou son représentant



Christine FOLLIARD

